

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016

Le vendredi vingt-six février deux mille seize à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi dix-neuf février deux mille seize et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M.PERISSOL, Maire,

Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, Mme RONDEPIERRE, M. MOREAU, M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOHRA, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. LESAGE, Mme MARTINS, M. BEAUDOUIN, Mme TABOURNEAU-BESIERS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, Mme CHARMANT, M. MICHAULT, Mme VERDIER, M. DUPRE, M. GILARDIN, Mme EHRET, M. ROSNET, Mme OUARDIGUI,

M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, M. MONNET, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme HOUSSAIS qui a donné pouvoir à M. PLACE

M. BUDAK qui a donné pouvoir à M. MOREAU

Mme LEMAIRE qui a donné pouvoir à Mme DEMURE

Mme GOBIN qui a donné pouvoir à M. LAHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BRAZY.

MONSIEUR LE MAIRE - Si vous en êtes d'accord je proposerai à Ludovic Brazy d'être notre secrétaire de séance, il n'y a pas d'observations, c'est bon.

Vous avez vu les procès-verbaux des séances des 10 juillet 2015 et 16 octobre 2015, ils n'appellent pas d'observations donc ils sont approuvés.

Vous avez vu la liste des décisions que j'ai été amenées à prendre entre le 9 novembre 2015 et le 4 février 2016, pas d'observations.

Oui, Daniel, tu voulais intervenir.

MONSIEUR DELASSALLE - Par rapport à la commande publique "édition du journal municipal" du 28 décembre 2015, je voudrais d'abord vous demander quel est le coût de cette opération ? La deuxième chose, dans ce coût, y a-t'il le coût de l'édition de l'agenda 2016 ? Et je voudrais en profiter pour vous parler de l'agenda 2016. C'est plutôt une demande d'explication pour que vous puissiez peut-être nous dire ce qui s'est passé et pourquoi cela s'est passé. Cet agenda nous a permis de constater que nous avons été purement et simplement éliminés dans la présentation des élus. Vous comprendrez notre courroux face à cette pratique, notre colère c'est à peu près la même chose mais également celle des 30% d'électeurs qui nous ont amené ici. Ce n'est autre que de la discrimination, de la discrimination pour faits politiques, vous n'êtes pas de chez moi donc je ne vous reconnais pas. Nous aurions pu saisir le tribunal, nous ne l'avons pas fait par respect pour l'action politique, la vraie action politique. Vous auriez pu vous excuser, vous ne l'avez pas fait. Vos services l'ont fait prétextant une erreur. L'erreur est humaine, elle est possible, s'agissant d'un fichier oublié mais il n'y a pas que le fichier concernant cette page, le titre a également changé, il s'agirait donc de 2 fichiers de changés et le titre ayant changé, il n'y a plus l'appellation Conseil Municipal de Moulins. Il y a l'appellation "équipe municipale" ce qui est, dans ce premier fichier, quelque chose de nouveau cela n'avait jamais existé en ces termes. Double erreur, acte manqué ou action choisie tout court, qu'en pensez-vous Monsieur le Maire ? Quelle est votre explication?

MONSIEUR LE MAIRE - Cher collègue, on vous l'a dit, il y a eu une erreur et on s'en est excusé. Vous vous voulez l'évoquer aujourd'hui parce qu'il y a la presse. Il y a eu, d'abord, de par les services, qui vous ont expliqué qu'il y avait une erreur, qui d'ailleurs ne concerne pas que vous, puisque malheureusement il y a eu également l'oubli, par exemple, de la Police Municipale. On vous a donc expliqué qu'il y a eu une erreur. Je ne la connaissais pas parce qu'encore une fois, il y a eu un aller-retour entre vous, les services et le Cabinet, et je l'ai découvert lorsque vous n'avez pas voulu monter sur la tribune lors des vœux à la population sans me prévenir. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui l'ai vu, c'est Jean-Marie Lesage, qui m'a fait remarquer que vous n'étiez pas là. Je suis allé vous voir, vous m'avez expliqué ce qu'il en était, je suis allé me renseigner puis j'ai été vous

voir pour vous dire : "Je suis désolé, il y a eu une erreur. Je l'ai d'ailleurs apprise aujourd'hui. Il n'y a d'ailleurs pas une erreur que pour vous et je vous prie de bien vouloir nous en excuser" donc c'est comme ça que ça s'est passé. A partir de là, vous pouvez, à chaque fois, dire qu'il y a une erreur évidemment. Encore une fois, le fait que vous n'ayez pas été les seuls oubliés montre bien qu'il y a eu un problème de dysfonctionnement. Ça peut arriver, on s'en est expliqué, que ce soit les services d'un côté, le Cabinet et puis moi sous des formes différentes. Il y a eu un email pour les services et après, moi, je l'ai fait oralement. On s'est excusé voilà je ne vois pas ce qu'on peut dire de plus. Certes, on peut sans arrêt en reparler mais il est clair que ça ne s'est jamais fait, ça ne se refera jamais il y a eu un loupé dans les envois des fichiers à l'imprimeur. Voilà donc on ne va pas en faire tout un schtroumpf. Je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus si ce n'est vous dire que la totalité des élus de la majorité, ici présents, vous présentent leurs plus plates excuses et ils sont vraiment désolés de ce qui s'est passé mais quand il y a une erreur comme ça, qu'on le reconnaît tout de suite, qu'on va vous voir pour s'en excuser, que je vous le dis lorsque je découvre l'affaire. Si ça avait été une volonté vous vous doutez bien que je l'aurais su. Vous avez vu que moi-même je suis allé vous voir, avec d'ailleurs Jean-Marie, pour vous demander pourquoi vous n'étiez pas montés, lorsque vous nous l'avez dit, je ne connaissais pas le sujet, je suis allé m'informer et je suis revenu vous voir donc voilà je ne pense pas qu'on va passer tout le Conseil Municipal là-dessus.

MONSIEUR DELASSALLE - Moi, j'enregistre vos excuses.

MONSIEUR LE MAIRE - Mais vous ne les enregistrez pas parce que vous les avez déjà eues avant.

MONSIEUR DELASSALLE - S'il vous plait, je les intègre. C'est une affaire close en fonction de ces excuses mais un point d'explication parce que j'aime bien que les choses soient claires. Nous avons échangé tous les 2, je vous l'ai dit, j'ai tout à fait vu votre surprise mais vous n'êtes pas revenus vers nous à ma connaissance pour dire : "très bien" mais c'est tout, point terminé, nous n'en parlons plus.

MONSIEUR LE MAIRE - Allez je veux vous annoncer qu'il y a 2 conventions présentées dans la délibération n°20 "Délégation de service public de production, transport et distribution de chaleur sur le quartier Sud à Moulins - Signature de conventions tripartites d'exportation de chaleur" donc, ça, c'est un complément d'information et il y aura également une motion présentée par Jacques Lahaye. Voilà on va commencer notre ordre du jour, si vous le voulez bien, avec le débat d'orientations budgétaires donc je passe la parole à Stefan Lunte.

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM201601

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

MONSIEUR LUNTE - Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la loi du 6 février 1992 nous oblige à organiser un débat sur les orientations générales du budget. Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget proprement qui interviendra quelques semaines avant le vote du budget. Ce débat participe à l'information des élus. Il peut également jouer un rôle important en direction des habitants notamment à travers l'intermédiation des médias et donc je salue les représentants de la presse ici présents. Nous essayons de transformer, comme les années précédentes, cette obligation en une opportunité pour plus de transparence et un plus grand partage d'informations. Le DOB, si on va sur la deuxième slide, doit permettre de débayer le terrain avant d'entrer dans le vif du sujet du budget. On regarde plutôt l'environnement du budget, l'environnement économique et financier ainsi que l'évolution des paramètres significatifs dans le temps ou en comparaison avec des collectivités comparables. Nous redisons notre réticence par rapport aux ratios comptables c'est-à-dire les recettes, dépenses, dette, etc... ramenés aux habitants. Cela n'est pas notre approche, nous ne sommes pas dans une logique de palmarès, nous sommes dans une logique de projets pour notre ville et pour réaliser ces derniers, nous avons besoin de finances saines. Or pour déterminer la santé des finances municipales, il faut regarder les symptômes financiers autrement dit des ratios financiers. Parmi ceux-ci, je vous cite surtout l'épargne nette. C'est l'épargne brute moins le remboursement d'emprunts, c'est ce qu'on appelle aussi l'autofinancement. Je vous rappelle que cette ville, en 2001, n'avait plus d'épargne nette puis en 2008, au début du mandat précédent, cette épargne nette se trouvait à 2,4 millions d'euros et en 2014, au début de ce mandat-là, on se trouve à 3,7 millions d'euros. Nous constatons donc une belle évolution qui donne dès le départ le ton sur l'évolution des finances de notre ville.

Ce débat d'orientations budgétaires sera à nouveau composé en 4 grands chapitres : une ville économe, l'analyse du budget dans le temps d'abord, puis des éléments de comparaison donc l'analyse du budget en

comparaison avec des points de référence, ensuite nous allons nous arrêter un petit peu sur les mesures gouvernementales avant dans un dernier chapitre, vous présenter les grandes orientations pour 2016 et les projets d'investissements que nous attachons à ces grandes orientations.

Au premier chapitre "une ville économe", je voudrais aller un pas plus loin, il est clair que tous les habitants de la ville sont contents de voir ce qui se passe et ce qui se construit dans notre ville mais ils veulent tout de suite savoir combien ça leur coûte et c'est tout à fait compréhensible. Le premier regard se porte donc tout naturellement sur la fiscalité de notre ville. Vous voyez là une ligne verte, qui représente la Fédération des Maires des Villes Moyennes, c'est notre point de référence habituel avec la DGCL. Cette ligne verte s'est tassée légèrement en 2015 mais on constate toujours une augmentation de 30% depuis 1999. Cette ligne verte est maintenant de plus 7,7% au-dessus du taux de la taxe d'habitation en vigueur à Moulins. Moulins n'a d'ailleurs pas augmenté son taux d'imposition depuis 22 ans, qui est à 17,59%. Pour l'ensemble des recettes fiscales du bloc communal, l'ensemble des 3 taxes ménages, je vous donne cet exemple, en France on a encaissé en recettes fiscales 25 milliards d'euros en 2010, en 2014 cette somme se situe à 30 milliards d'euros. La somme de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti chez nous, en 2010, se situe à hauteur de 8,2 millions d'euros et en 2014, on était à 8,8 millions d'euros à cause des bases des taux, qui évoluent mais si on avait suivi le même mouvement qu'au niveau national, on serait à 9,8 millions d'euros donc une ponction d'impôts supplémentaires de 1 million sur nos habitants. Je vous redis donc que cette stabilité fiscale n'a pas de prix. Dans un monde en plein bouleversement, nous gardons le cap. Dans un monde de ras-le-bol fiscal, nous restons prévisibles d'une année à l'autre. C'est ce qui compte et c'est notre fierté cette ligne de base, cette chaîne de confiance entre le Maire, Pierre-André Périssol, son équipe et la population de Moulins.

Voyons ensuite la dette, ce que vous voyez sur ce slide sur le stock de la dette des chiffres dans les petites bulles sur chaque colonne, ça, c'est le ratio Klopfer de désendettement. Il a été conçu d'abord en 1991 par Michel Klopfer et il donne l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute. Il exprime la capacité de désendettement en nombre d'années. Nous n'avons pas d'emprunts en 2016 comme en 2014 et 2015, ainsi qu'un réaménagement propice à notre épargne nette dont il était question tout à l'heure. Un mot sur la dette en général dans notre pays, vous voyez et je cite la Cour des Comptes du 10 février de cette année : "Conséquence d'un déficit public élevé et d'une croissance du PIB faible en 2015, la dette publique rapportée au PIB devrait avoir de nouveau augmenté en 2015, plus 0,7 point selon le gouvernement pour atteindre 96,3% du PIB soit près de 2 100 milliards d'euros. Je suis formel, nous ne rentrons pas dans cette démarche-là, nous contenons notre dette et nous la baissions comme vous le voyez sur ce slide.

Le volume de la dette a diminué mais pas simplement ça, nous améliorons aussi la qualité de la dette. Ceci, on le retrouve sur la charte de notre ami inspecteur des finances Eric Gissler, qui a inventé la charte qui porte son nom, à la suite de la crise des subprimes et de l'éclatement de la dette de quelques collectivités. En souscrivant à la charte Gissler, un certain nombre de banques finançant des collectivités ont accepté de classer les titres de dette des collectivités territoriales selon le graphique que vous voyez ici. Cette classification permet d'évaluer d'éventuels risques liés à la structure de notre dette : comment elle est composée, sur quoi elle est basée, etc... Il en ressort que nous n'avons plus d'emprunts qui se situent en zone de risque élevé ou de risque modéré et 2 petits points verts, qui étaient encore un petit peu moins favorables, ont disparu l'année dernière donc la dette de Moulins se situe dans la zone à risque faible.

Après un arrêt sur images sur les impôts et la dette, maintenant parlons d'une sorte de bilan de la santé général, le fameux scoring. "To score a goal" en anglais ça veut dire marquer un but et "overall score" le résultat final, c'est dans cette dernière acception qu'il convient d'interpréter le mot et il nécessite une mise au point par le Trésor Public. Il fait l'analyse de 4 ratios : autofinancement courant, surendettement, rigidité des charges et mobilisation du potentiel fiscal. Résultat des courses pour nous, nous sommes très loin de la catégorie des collectivités à surveiller et encore plus loin des collectivités en difficultés financières. Après l'infléchissement de 2014, nous montons encore pour briser ce plafond jaune à nouveau et cela est dû à l'amélioration de notre potentiel fiscal avec une augmentation sensible des habitants. Confortés par ce positionnement dans la zone hyper sécurisée, nous pouvons maintenant prendre notre courage dans nos 2 mains et regarder de face l'impact principal de l'exercice budgétaire 2016 soit la baisse des dotations et en particulier celle de la dotation de fonctionnement. Vous voyez, le gouvernement a annoncé, en 2014, un effort d'économies important de 50 milliards d'euros afin de respecter ses engagements européens et afin de préserver la note triple A auprès des bailleurs internationaux. Une répartition proportionnelle entre les grands agrégats des finances publiques a été proposée, soit 40% pour la sécurité sociale, 40% pour l'Etat et 20% pour les collectivités, ce qui malheureusement ne reflète pas l'effort d'investissement dans ces 3 secteurs. Les collectivités sont les premiers investisseurs publics. Elles réalisent près de 70% de l'investissement public. Vous voyez ce que la baisse de la DGF signifie pour nous, tout en bas en rouge. Le montant de la DGF en 2014 s'est situé à 6,3 millions d'euros, ensuite on est descendu à 5,5 millions en 2015 et nous serons à 5 millions en 2016. Vous voyez 2 scénarios,

avant et après juin 2014. Avant juin, c'était en bleu pâle et se sont ajoutées à ça les décisions de juin 2014 en gris pâle.

Cumulé sur 4 années, nous devons accuser un impact total sur nos finances, une perte, de 3,8 millions d'euros sur le total des 31 millions d'euros normalement prévus. Malgré tout cela, nous maintenons une politique d'investissements. Ce regard sur les évolutions des investissements et des dépenses d'équipement, on y reviendra plus en détail en dernière partie mais ça souligne aussi le fait, que de notre côté, nous faisons notre travail d'investisseur. Je répète 70% des investissements publics partent des collectivités territoriales, c'est donc dommageable de s'attaquer à eux. Il était inscrit autour de 5 millions au budget primitif en 2014 et 2015, ça sera dans le même ordre de grandeur en 2016 mais ce qui compte avant tout, c'est que nous tenons parole et que nous faisons ce que nous avons dit au moment des élections. Nous allons réaliser notre projet. Mesdames et messieurs, nous sommes dans la continuité, dans la fidélité et dans la transparence, nous faisons ce que nous avons annoncé.

Passons au deuxième chapitre sur les éléments de comparaison. Nous avons d'abord une slide qui montre l'évolution de la fiscalité de la Ville de Moulins par rapport à la strate qui nous convient de la DGCL et aussi au panel qui a été mis en place par FMVM, la Fédération des Maires des Villes Moyennes. Cette dernière s'arrête en 2013 et on n'a pas les chiffres de 2014. On voit aussi que ça s'écarte un peu entre les 2 points de référence. Prenons simplement celle de la DGCL, nous constatons que nous avons un produit fiscal par habitant qui est inférieur de 114 euros par rapport aux villes de même strate. L'écart reste d'ailleurs stable entre 2013 et 2014. Nous pouvons attendre avec curiosité ce que va être le résultat pour 2015, si face à ce mouvement général de baisse de dotations il n'y avait pas un effort d'augmentation d'impôts chez d'autres villes.

Il y a aussi la comparaison par rapport à la dette. Nous sommes à peine à 19 millions en termes de volume de dette aujourd'hui, c'est moins de 1 000 euros par habitant. Je pense que c'est important, ce chiffre est intéressant. Moins de 1 000 euros par habitant, c'est quelque chose qui peut parler à nos concitoyens. En comparaison, la dette de la France se situait en 2005 à 1 147 milliards d'euros et en 2015, cette dette est montée à 2 100 milliards d'euros. Les collectivités sont passées de 136 en 2013 à 140 fin 2014. En 2014, Moulins a donc un encours de dette inférieur de 250 euros par habitant par rapport aux villes de la même strate et de 85 euros si on se réfère à la DGCL.

Dans un troisième chapitre, voyons les mesures gouvernementales. Après cette présentation de la gestion budgétaire de notre ville dans le temps et en comparaison avec d'autres villes de même taille, je voulais vous dire ce que nous savons sur l'impact des mesures gouvernementales pour notre budget 2016. Par rapport à 2015, nous aurons au moins 500 000 euros qui manqueront dans nos caisses, pas parce qu'on les a perdus mais parce qu'on ne les a pas reçus. Ça se décline par 472 000 euros qui nous manquent par la perte de DGF, 30 000 euros qui nous manquent parce qu'il y a l'augmentation des cotisations patronales et nous devons aussi calculer avec une hausse du FPIC, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Nous craignons donc pour 2016 encore une nouvelle augmentation avant une éventuelle décreue avec la fusion avec les communautés de communes de Lurcy et de Chevagnes après le 1er janvier 2017. Il y a aussi une lueur d'espoir, que je ne veux pas taire, bien entendu afin de rendre justice au gouvernement de Manuel Valls, ainsi nous restons les yeux rivés sur les "mais" de la Préfecture pour y trouver une réponse positive au sujet de nouveaux fonds de soutien à l'investissement local, qui est doté au niveau national d'1 milliard d'euros pour 2016. Christian Place nous parlera tout à l'heure de ce dossier élaboré par nos services. La pérennisation de ce fond au-delà de l'année pré-électorale 2016 est d'ailleurs fortement souhaitable et a fortiori son augmentation. Nous saluons également l'élargissement du fonds de compensation de la TVA aux dépenses de bâtiments publics et cela pourrait nous aider à hauteur de 20 à 30 000 euros. Enfin, nous espérons tirer notre épingle du jeu du nouveau contrat de plan Etat-régions, qui prévoit pour l'ensemble du pays 12,5 milliards d'euros pour la période 2015 à 2020.

Voyons le troisième chapitre maintenant sur nos grandes orientations générales pour 2016 et quelques projets d'investissement. Les orientations générales du budget 2016 se résument en 4 points, qui sont le carré d'or de notre engagement politique. D'abord, la fiscalité passe, nous maintenons nos taux d'imposition : 17,59% de taux d'imposition pour la taxe d'habitation, 18,68% pour le foncier bâti et 44,74% pour le foncier non bâti. Deuxième point de notre carré, la discipline dans les dépenses. Il nous manquera de l'argent dans notre caisse par rapport à 2015 et c'est essentiellement dû aux mesures gouvernementales mais nous maîtrisons avec beaucoup de discipline nos dépenses de fonctionnement. Troisième point, nous faisons attention à la dette. Nous sommes très attentifs à notre endettement, qui est l'impôt de nos enfants. Grâce aux taux d'intérêt favorables et grâce à la perspicacité de nos services finances, nous allégeons notre service de dette considérablement en 2016. Au final, discipline budgétaire et réaménagement de dette devraient nous permettre de compenser environ 80% des pertes pour 2016. Pour 2017, la perspective est pour l'instant plus noire et je table plutôt, pour l'instant, sur l'hypothèse que nous puissions compenser environ 20% par de nouveaux efforts.

Tout cela, pour ne pas perdre de vue le quatrième point du carré d'or, qui est le maintien du cap en matière d'investissement.

Nous nous tournons maintenant vers les investissements. En 2016, nous avons en prévision d'inscrire 7 560 000 euros en investissement dont 2 560 000 euros de reports et 5 000 000 d'investissements nouveaux inscrits dans notre budget. Comment ça se décompose ? D'abord, nous tenons à mettre ça en avant, la reconquête de la rivière Allier dans la continuité de l'aménagement des berges avec une mise en valeur de la rivière. Le grand objectif géographique de notre mandat peut se résumer dans la formule suivante : nous voulons que demain notre rivière ne soit plus la limite mais le milieu de notre ville. Cette année 2016, nous envisageons 66 000 euros pour la poursuite des études opérationnelles pour le franchissement de l'Allier et ça sera aussi l'année officielle du dépôt des études règlementaires. "Une ville plus belle, mieux équipée" car nous tenons parole sur ce que nous avons dit pour notre centre de vie. Nous cherchons la continuité dans l'aménagement du centre-ville, à pied ou sur un vélo, du Palais ducal à la Médiathèque en passant par la belle Place Anne de France et la Place d'Allier, ça, c'est de notre vision. Le lancement de l'aménagement Place de Lattre de Tassigny et du parking Achille Roche, parking longue durée, va démarrer assez vite et ça va impacter le budget de 2016 à hauteur de 1 200 000 euros. La rénovation de la salle des fêtes a démarré avec une ouverture espérée en septembre. Après, nous pouvons nous tourner vers l'entretien courant des voies communales avec l'installation d'éclairage à LED. Nous poursuivons ce projet dans le respect des normes environnementales à hauteur de 645 000 euros pour cette année. Il y a aussi un stationnement facilité, ça, je le dis en passant avec l'extension du périmètre de 3 heures de la gare. "Une ville encore plus belle, mieux équipée" aussi pour le bâtiment, pas simplement pour la voirie, et, là, le grand projet de l'année sous ce chapitre, c'est bien entendu la rénovation de nos écoles du Quartier Sud. Je me tourne vers Jean-Michel Moreau et Christian Place qui mènent la rénovation des écoles du Quartier Sud avec la transformation de l'école des Champins en école maternelle pour un montant de 1 000 000 euros. A cela, s'ajoute des travaux de chauffage et de sécurité et d'autres dépenses diverses pour divers bâtiments pour 400 000 euros. Enfin, il y a des achats d'équipements divers pour 1 100 000 euros dont le remplacement d'une balayeuse, vous vous rappelez que déjà, l'année dernière, on a acheté une partie et, là, on va compléter pour le reste à 170 000 euros pour cette année. J'ai oublié de vous dire que les gros travaux pour l'école des Champins devraient débiter le mois prochain.

Après, un point qui nous tient particulièrement à cœur parce que ce sont des investissements, qui d'un point de vue financier, nous plaisent le mieux parce qu'il n'y a pas de frais de fonctionnement derrière, ce sont des subventions que nous accordons dans le cadre de l'OPAH-RU, subventions et conseils aux particuliers. Nous inscrivons pour cette année 314 000 euros dans cette rubrique. Ce partenariat avec la mise en place d'un guichet unique via la Boutique du Logement, etc... a permis 764 contacts depuis le début de l'opération dont 102 en 2015 et 100 logements réhabilités ou en cours de réhabilitation. C'est très important, ça transforme notre ville en la rendant plus belle. Moi, j'appelle de mes vœux d'avoir un jour une grande affiche sur lequel on peut voir toutes ces réalisations et ces restaurations qui donnent vraiment un caractère tout à fait charmant à notre centre-ville.

Enfin, un autre grand projet pour nous, c'est notre résidence intergénérationnelle. Au recensement 2012 pour l'ancienne région auvergne, 47 000 auvergnats avaient 85 ans ou plus. Ces personnes du quatrième âge représentaient alors 3,5% de la population totale contre 2,8 en France métropolitaine. C'est une région plus vieille que d'autres en France. Avant même l'arrivée des baby-boomers, les personnes nées après 1945, l'Auvergne devra faire face à un vieillissement prononcé et à une augmentation du nombre de personnes très âgées. En 2022, en tenant compte des gains attendus sur l'espérance de vie établis au niveau national, les auvergnats du quatrième âge serait 13 400 de plus qu'en 2012. Nous prenons part à ce mouvement et nous essayons d'anticiper en mettant en place des concepts novateurs comme la résidence intergénérationnelle. Avec cette résidence, nous avons en tête de mettre en place à la base 34 logements à destination des étudiants et des jeunes actifs et 30 logements à destination des séniors. C'est une résidence pour l'accueil des populations jeunes avec une offre de studios au design étudié et un accès facilité aux nouvelles technologies mais c'est aussi une résidence pensée pour l'évolution de la vie de nos aînés. Dans notre bassin de santé, Moulins, 24% de personnes auront plus de 85 ans en 2020 dont environ 1 000 personnes vivants dans des institutions spécialisées. Pour que ce nombre de 1 000 personnes qui vivent dans des institutions spécialisées n'augmente pas, il faut imaginer des solutions alternatives nouvelles. Le mieux c'est, bien sûr si c'est possible, le maintien en famille mais il y a d'autres solutions comme l'hospitalisation à domicile ou encore le logement témoin. Ce sont des choses qui sont prévues dans cette résidence intergénérationnelle. Enfin, ce n'est pas une structure simplement pluri-générationnelle, c'est intergénérationnelle car on veut que quelque chose se passe entre les générations. C'est pourquoi, il y a une salle polyvalente, un appartement à destination des familles et un logement pour le gardien. Il y a un accompagnement pour qu'il y ait des choses faites ensemble pour que les jeunes profitent de la sagesse des anciens et que les anciens puissent aussi compter sur le soutien et l'aide des plus jeunes. Les travaux avancent bien, on espère pour septembre 2016 l'ouverture de la partie étudiantes et pour le printemps 2017

l'ouverture de la partie seniors. La Ville elle-même participe par le biais du leg des époux Rolland à hauteur de 336 000 euros.

Passons enfin à la partie Patrimoine, qui nous tient tous à cœur. Nous avons 2 inscriptions majeures : d'abord, à l'hôtel Demoret avec l'exposition RSV, qui a un grand retentissement, c'est une exposition annuelle importante et européenne, et ensuite la Chapelle Saint-Joseph. Là, nous voyons la fin des études avant d'attaquer un autre gros bloc avec le lancement des consultations d'entreprises. Nous inscrivons 50 000 pour l'un et 75 000 pour l'autre dans le budget 2016, en tout cas c'est prévu dans les investissements.

Un dernier mot sur le sport avec la réhabilitation d'espaces sportifs, l'espace pétanque connaîtra sa deuxième tranche pour un montant de 50 000 euros, le gymnase François Moreau verra ses vestiaires transformés en salle de bains de luxe pour 125 000 euros et nous avons la réalisation du drainage du terrain d'honneur du stade Hector Rolland à hauteur de 30 000 euros.

Voilà par cette dernière partie consacrée aux projets 2016, je voudrais conclure très brièvement en vous rappelant les énormes difficultés que nous éprouvons pour compenser les pertes pour notre budget à cause des mesures, qui nous échappent et que nous ne maîtrisons pas. Pas pour 2016 mais à l'horizon 2017, je vois des fissures dangereuses dans notre édifice budgétaire. Pour rester dans l'espérance, je voudrais vous citer le chanteur et poète, Léonard Cohen, qui disait si justement que "c'est par les fissures qu'entre la lumière".

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, oui Jacques.

MONSIEUR LAHAYE - "C'est par les fissures que rentre la lumière", j'espère qu'il n'y aura pas trop de fissures effectivement mais bon par rapport à ce DOB, je crois que le rapporteur s'est repris par rapport à la dernière fois, il n'y a pas uniquement une obligation légale et qu'il y voit une opportunité de transparence et d'élargissement au niveau du débat. Je vous rappelle quand même qu'il y a d'autres possibilités de présenter le DOB et il y a, en particulier, des réunions directes avec les habitants.

Il y a 2 volontés dans le DOB : à la fois une étude des ratios financiers, j'essaierai d'aller assez vite là-dessus, et puis, le débat véritablement sur des points qui peuvent être, pour nous, fondamentaux et qui en tout cas, pour notre part, on souhaite véritablement qu'il y ait un dialogue et faire des propositions sur ces points, qui nous concernent tous.

D'abord sur les ratios financiers, je crois qu'il y a un vrai problème maintenant avec le fait qu'on continue avec la Fédération des Maires des Villes Moyennes. Je ne veux pas trop insister là-dessus mais il y a que 2 autres communes, qui sont adhérentes à cette fédération au niveau de l'Auvergne, c'est uniquement le Puy et Vichy. On pense véritablement que la DGCL est nettement plus précise puisqu'elle permet de travailler par strates, ce qui n'est pas le cas au niveau de la FMVM. On peut aussi s'interroger, alors il y avait une raison qui m'était donnée systématiquement, en disant que la FMVM était en avance au niveau des résultats et que la DGCL était en retard. On voit que, par exemple, pour le produit fiscal ce n'est pas le cas et on voit aussi toute la difficulté puisqu'un indicateur financier doit quand même être fiable. Je veux dire si la DGCL dit qu'il y a un encours de dette de 85 euros de différentiel et que l'autre dit qu'il y a 257 euros, vous admettez avec moi quand même qu'on peut s'interroger sur la fiabilité de ces sources.

Ensuite, deuxième point qui me paraît important sur le DOB, ça a été rattrapé légèrement depuis la commission, mais effectivement je pense qu'il faut que toutes les recettes de l'Etat soient effectivement prises en compte dans le DOB comme dans le budget prévisionnel. C'est incontestable que la baisse de la DGF est quelque chose qui est impactant au niveau de notre budget, il reste quand même qu'on a au niveau de la DSU quelque chose qui n'est pas neutre puisqu'il y a plus d'1 million d'euros et que c'est quelque chose d'important, que la dotation rurale va nous rapporter par exemple sur la salle François Moreau et le city stade 24 000 euros, que l'aide à la compensation des taxes d'habitation et des taxes foncières va nous rapporter aussi donc ça me paraît aussi important qu'on ait ces chiffres-là. La dotation de péréquation me paraît aussi importante à tenir, je crois qu'il faut avoir tous les chiffres pour véritablement comparer les choses. Alors en particulier ça a été rappelé, l'élargissement du périmètre des dépenses éligibles au niveau du FCTVA est quand même quelque chose d'important sur les dépenses d'entretien de voirie, on m'annonce un chiffre de 30 000 euros, je ne sais pas si c'est exactement ça mais je pense que ça peut avoir un impact fort. Deuxième chose sur la création d'un fonds de soutien au niveau de l'investissement, si on additionne simplement salle des fêtes, parking et éclairage, ça fait 732 000 euros donc c'est très important puisque, je rappelle, qu'il a été dit qu'on avait un budget à faire avec 500 000 euros de moins, on passe disons sous silence ces 732 000 euros qui sont effectivement donnés d'ailleurs aux collectivités qui investissent. Là, il y a donc une politique d'investissements qui s'effondre complètement puisqu'on était à environ 7 millions d'euros, disons, de crédits nouveaux par an et on tombe à 4,8 millions, ce qui est le plus bas depuis 10 ans donc ça me paraît tout à fait important.

Rapidement sur ces considérations financières, qui sont toujours difficiles effectivement à présenter, moi, je voudrais revenir sur 2 choses qui me paraissent fondamentales et je vais essayer de me limiter à ça au

point de vue de mon intervention. Les 2 choses que je voudrais voir sont la politique associative et puis, le problème du commerce et de l'attractivité de notre ville. Pour la politique associative, on a demandé à plusieurs reprises, vu la baisse des aides, qu'il y ait une transparence qui soit plus grande. Je ne vais pas développer mais je pense véritablement que dans cette période de difficultés, le rôle du bénévolat est très important et on se félicite tous du tissu associatif au niveau de Moulins. Les retombées économiques sont loin d'être négligeables. Je suis assez bien placé pour dire, par exemple, que les travaux au niveau de la résidence Anim@ représentent 5 millions d'euros. On a abordé cette question en commission des finances où on nous a dit qu'il y aurait globalement un maintien des aides pour 2016. On souhaite effectivement qu'il y ait ça mais ce n'est pas suffisant à mon avis, il faut une transparence des critères. Alors on ne peut pas sans doute voir toutes les associations mais au moins les plus importantes. Au niveau de l'aide à la Visitation par exemple, ça représente 50 000 euros, c'est quelque chose qui n'est pas négligeable, il faut qu'on en discute. De même pour la réunion aussi, on l'a abordé aussi au niveau de la commission des finances, sur l'ASM. On avait une habitude, disons, de suivi or il n'y a pas eu de réunion, à ma connaissance, depuis septembre et avec des chiffres qui datent de juin donc on a convenu ensemble au niveau de la commission des finances qu'il est essentiel qu'il y ait une réunion avant le vote du budget. Ensuite, on est aussi dans des situations où la politique du Conseil Départemental, on y reviendra en termes de culture en fin, mais il y a des baisses de subventions qui vont poser des problèmes. Le Festival Jean Carmet n'est pas forcément le plus mal loti mais il perd quand même 10 000 euros au niveau des subventions au niveau du Conseil Départemental donc ça me paraît très important aussi. On ne va pas passer toutes les questions mais au niveau du sport aussi on est avec des situations, pour Moulins Aquavie par exemple, en grande difficulté. On a posé le problème aussi avec l'idée de la Ville, qui avait été affichée au niveau des promesses électorales, "un club un sport" sur la Ville avec le club de boxe, qui a dû faire face à la création du Noble Art Moulinois, ce qui peut s'entendre mais par contre la Mairie a annoncé la fin de la subvention pour 2016 donc ça me paraît aussi quelque chose d'important. Pareil pour l'Etoile Moulins-Yzeure Foot où il y a une baisse, qui est annoncée, de 40% ou 60% au point de vue des subventions donc tout ça je crois que c'est quelque chose de très important parce qu'il ne faut pas oublier que la majorité des jeunes, qui jouent dans ces clubs, sont effectivement Moulinois et si il n'y a plus de clubs en 2017, est-ce que véritablement on pourra continuer ce maillage que l'on a au niveau de notre territoire ? Il y a des villes, disons, qui sont de la même tendance politique que vous, qui ont fait des choix différents, comme Gannat par exemple, qui ont maintenu au point de vue des subventions et au point de vue des associations. Je crois que c'est important quand même qu'on sache que le tissu associatif Moulinois est un facteur d'attractivité aussi pour notre Ville.

Deuxième point que je voudrais aborder, c'est le commerce et l'attractivité. Nous souhaiterions et nous sommes prêts à prendre toute notre place dans les améliorations de la concertation pour prendre en compte les besoins et les idées des Moulinois sur le centre-ville, la rive gauche et le quartier Nord notoirement sous équipés. Nous nous sommes félicités de l'ouverture d'un nouveau centre commercial au nord de l'agglomération, ça montre le dynamisme de notre agglomération mais ça nous lance, à tous, un véritable défi pour l'équilibre commercial. Ce dynamisme est d'autant plus visible au nord que le taux de vacance commerciale atteint des sommets en centre-ville avec une prolifération de boutiques abandonnées. Je pense qu'on est tous Moulinois et on voit les nombreuses vitrines qui sont demeurées vides et des rues entières, comme celle de la rue Règemortes, peinent à masquer leurs façades insalubres. Cette entrée de Ville devait être rénovée et mise en sens unique pour relier enfin le centre-ville et la rive gauche. Il en va de même pour la rue de Bourgogne et la rue de Decize. Cette désaffectation commerciale des cœurs de villes moyennes est certes un mouvement national, en tant que consommateurs aussi nous avons notre responsabilité mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras. En place récemment, notre exécutif régional dispose des compétences "développement économique" ou "aménagement du territoire", quelles aides va-t-on avoir par rapport à cette situation ? Pour la Ville de Moulins, on vous propose un certain nombre de pistes de réflexion. La première, à mon avis sur laquelle on a un retard, est la réflexion sur le plan de circulation d'agglomération, qu'il soit cohérent évitant que le nord débouche sur un sens interdit pour rejoindre le centre-ville. Ça fait 20 ans que les Moulinois attendent, en vain, des initiatives dans ce domaine et je pense que la construction du centre commercial au Nord a été suffisamment longue donc on aurait pu effectivement anticiper cette situation. Une concertation sur les réaménagements de la Ville, pour savoir quel cœur de ville voulons-nous demain sur Moulins, pourrait aussi être lancée. Il y a Decize, qui a fait une initiative, qui me paraît très intéressante. Ce n'est pas simplement un débat comme ça mais je crois que ça peut être accompagné par un certain nombre d'activités. Il s'agit de donner aussi les moyens d'aider les associations commerciales à aider les consommateurs, de favoriser la gratuité du parking pendant les périodes de forte consommation, d'aider à l'émergence de projets avec, par exemple, la création de boutiques relais permettant l'installation de ceux qui ne peuvent pas supporter le coût des baux commerciaux, de favoriser avec l'application numérique de la Ville la proposition de promotion sur les smartphones, ce qui peut permettre aussi de créer de nouvelles habitudes disons de consommations. Nous pourrions aussi, avec le Conseil Régional et Moulins Communauté, en concertation avec la Chambre de

Commerce, mettre en place un observatoire du commerce, qui nous permettrait d'avoir une vision claire des mètres carrés commerciaux abandonnés, de leur répartition par quartiers et par domaine, des prix aussi. Nous sommes disponibles sur tous ces thèmes pour un dialogue au service de notre territoire.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, y a-t'il d'autres interventions ? Oui, Yannick.

MONSIEUR MONNET - Quelques remarques sur le DOB très succinctement, je suis surpris qu'on constate que la région Auvergne vieillisse et qu'il n'y a rien sur la jeunesse. Je crois que c'est le premier DOB, ou du moins le seul endroit où apparaît la jeunesse c'est sur un projet financé par Moulins Habitat, un bon projet d'ailleurs financé par Moulins Habitat donc par ses locataires et par le leg bien évidemment. Mais je regrette qu'on n'ait pas fait de la jeunesse une orientation prioritaire, surtout quand on constate le vieillissement de notre population, je trouve qu'on devrait être un peu plus attentif et un peu plus ambitieux sur cette question.

Deuxième remarque, je voudrais dire à Stefan Lunte qu'il ne faut pas s'effrayer quand il y a de marqué "frais de fonctionnement". C'est bien les chiffres mais il faut regarder ce qu'il y a derrière les chiffres. "Frais de fonctionnement", c'est quoi ? Ce n'est pas que des chiffres, c'est aussi des emplois et des services rendus aux populations. Quand il n'y a pas de frais de fonctionnement, c'est moins d'emplois et moins de services rendus aux populations donc il ne faut pas s'effrayer quand il y a des frais de fonctionnement et qu'ils sont utilisés correctement. C'est plutôt bien qu'une municipalité développe l'emploi en son sein.

Troisième remarque un peu plus politique, je ne comprends pas votre encadré de la page 14 mais vous allez m'éclairer. Vous dites que l'impact des mesures gouvernementales représenterait sur le mandat une perte de 10 millions d'euros, c'est ça ? Alors, il y a 2 hypothèses : soit vous avez acté que vous avez perdu l'élection présidentielle et qu'il n'y aura pas de changement de cap parce que je vous rappelle qu'entre temps il y a une élection présidentielle; soit vous considérez que votre candidat favori, Nicolas Sarkozy, je présume que comme c'est votre chef de parti c'est votre candidat favori, donc soit je présume que vous considérez qu'il va faire la même politique. Tout compte fait, vous avez raison de penser qu'il va faire la même politique puisque je vous rappelle quand même que ce que vous reprochez à Hollande, à juste titre, Sarkozy, c'est lui qui a commencé. Ce n'est qu'une continuité de ce que Sarkozy avait initié et c'est ce qu'on appelle tout simplement les politiques d'austérité et c'est ce pourquoi vous militez : les politiques d'austérité. Donc moi, je veux bien qu'on se plaigne qu'il y a moins d'argent mais il faut assumer ses choix politiques. Vous êtes pour cette austérité, vous êtes pour la baisse des dotations aux collectivités. Vous le contestez maintenant parce que c'est de bon ton, comme il y a un président qui n'est pas de votre parti, je n'ai pas dit de gauche, qui n'est pas de notre parti donc forcément vous le critiquez. Non, ce n'est pas une politique de gauche pour moi mais on est d'accord ce n'est pas une politique de gauche. D'ailleurs, je ne sais même pas pourquoi vous la critiquez cette politique, elle devrait vous convenir. Je ne vois pas ce que vous lui reprochez. Je ne vois vraiment pas ce que vous lui reprochez.

Dernière remarque, je trouve que les choix politiques que vous faites sont totalement incohérents. Si je ne faisais pas de politique je les trouverais incohérents. Vous dites plusieurs choses et son contraire en fait. Vous dites que la situation à cause du gouvernement ne va pas mais tout va bien à Moulins, on n'a plus de sous mais on rembourse de la dette. Vous donnez raison à Hollande, je vous l'ai déjà dit. Vous êtes le meilleur argument de campagne du Président de la République. Pourquoi on supprime de la DGF aux collectivités ? parce que l'Etat considère qu'il faut faire des économies et qu'a priori, je ne partage pas cette analyse, il y a de l'argent dans les collectivités et les collectivités peuvent bien participer à l'effort national. Vous lui donnez raison, c'est-à-dire qu'en plus de moins dépenser, en plus de moins avoir, vous remboursez la dette alors que vous nous dites parallèlement que la dette n'est pas inquiétante à Moulins. Le taux d'endettement n'est pas grave, il est plutôt bas, ce que je partage puisque vous nous avez montré des chiffres. Donc le taux d'endettement est très bas mais en plus vous redonnez de l'argent aux banques. En fait, vous vous pliez aux injonctions gouvernementales. C'est ça que je trouve totalement incohérent. Alors, j'ai aussi une autre hypothèse, j'ai bien regardé les tableaux et je pense qu'en fait l'investissement, dans cette majorité, c'est un curseur électoral, c'est-à-dire qu'on fait de l'investissement quand il y a une élection. J'ai regardé les chiffres, vous les avez vus comme moi, à chaque fois qu'il y a une élection ou un petit peu avant, on a un investissement qui explose et dès qu'il n'y a pas d'élection on n'a pas d'investissements ou très peu parce que je rappelle que le taux d'investissement 2015, c'est le plus faible depuis 10 ans donc je trouve ça assez curieux. Je parie que le prochain pic d'investissement sera 2017.

MONSIEUR LE MAIRE - Très bien, très beau show. Je crains que ce soit un one-man-show.

Interventions hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE - Je répondrai à tous en même temps donc si voulez intervenir, intervenez. Stefan veux-tu répondre ?

MONSIEUR LUNTE - Oui je veux bien répondre. Mais non, il y a des choses qui ont été dites, je l'ai entendu, le mot de trop pour moi venant de Jacques Lahaye est l'effondrement de l'investissement, ça c'est trop. On ne peut pas dire ça, on ne peut pas avancer que nous avons complètement laissé effondrer l'investissement. Certes, il y avait une évolution que vous avez décrite mais nous maintenons un peu en dessous notre projet de 5 millions d'euros et je vous prends par la parole pour dire que nous allons tenir un projet de mandature qui va réaliser tous les différents projets que nous avons mentionnés. Nous allons investir autour de 5 millions d'euros par an et cela va se réaliser comme prévu mais ne dites pas qu'il y a un effondrement de l'investissement. Vous avez, à juste titre, fait la remarque sur la FMVM, on en a parlé lors de la commission, c'est pourquoi j'ai essayé d'inciter un peu plus sûr sur la DGCL, qui est plus près et plus pertinente par rapport à la strate. Il y a juste la particularité que nous sommes juste un peu en-dessous, parfois au-dessus, de 20 000 donc ce n'est pas tout à fait facile non plus.

Je fais l'effort de dire des choses positives aussi, vous l'avez remarqué. Sur la politique du gouvernement, il aurait été bien aussi d'avoir en retour, de votre côté, des remarques sur les choses positives que notre ville met en place. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure sur le FCTVA et l'élargissement de l'assiette pour inclure les travaux de maintien, qui sont aujourd'hui dans la partie fonctionnement du budget, ça peut nous apporter entre 20 et 30 000 euros donc ce n'est pas si important par rapport à l'ensemble. Après, il y a le chiffre un peu fantastique qui fait dire que l'on aura 737 000 euros du fonds de soutien à l'investissement. Je prendrais une bière avec vous, tous ensemble, si ça se fait et je le paye si effectivement on aura cette somme là mais je suis très douteux par rapport au résultat en fin de course. Ça, c'est encore autre chose et ce n'est pas inscrit dans le budget mais le montant avancé était de 732 000 euros. Avec plaisir, nous ferons une modification du budget dans ce sens-là. Ça n'appartient pas à moi-même, tout seul, d'intervenir sur les différentes propositions par rapport à l'attractivité, le commerce, etc... encore une fois, j'aurais aimé aussi qu'on voit qu'il y a aussi des choses positives, des choses jolies, il y a aussi un soutien qui se fait aux associations, on peut dire ça aussi. Je laisserais le soin à mes collègues de répondre sur la partie sport, sur la partie aussi culture, sur la partie commerce en centre-ville, etc...

Simplement un rappel sur la forme, le débat d'orientations budgétaires n'est pas conçu pour entrer dans les détails du budget donc je pense que ces remarques-là auraient eu plutôt leur place la prochaine fois qu'on se serait vu vers fin mars mais on peut en discuter si vous voulez. Par rapport à Yannick, il y a un énorme fossé qui nous sépare au-delà des sentiments d'amitiés et personnels mais il a une autre conception de la chose publique. Je ne peux pas me réjouir tout simplement de l'augmentation des frais de fonctionnement. Il faut trouver de l'argent pour payer ces frais, ça, c'est la première question à laquelle il faut toujours pouvoir répondre. Où est-ce qu'on trouve aujourd'hui, en France, les bases pour imposer et pour taxer ? Ces bases s'effondrent parce qu'il n'y a pas de croissance et parce qu'il n'y a pas assez d'activité économique. Cette activité économique ne vient pas des frais de fonctionnement nécessairement des collectivités, c'est les entreprises notamment les entreprises privées souvent, qui pour l'essentiel créent la richesse et qui permettent de financer des projets pour le bien de tous. Sur la politique d'austérité, moi, je dirais que c'est une autre vision du monde. Je ne pense pas qu'on donne raison à François Hollande, nous avons suffisamment critiqué la manière et comment les 50 milliards d'euros ont été économisés en tapant trop fort, beaucoup trop fort, sur les collectivités locales, qui sont les investisseurs principaux dans ce pays en matière publique. Voilà je m'arrête là.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, d'autres intervenants ? Il n'y a pas d'autres intervenants donc on va en rester là, moi, je vais simplement tirer les conclusions de ce DOB qu'on vous présente.

Premièrement, on entend chaque année que ce n'est pas les bonnes références avec les autres, alors on les suit tout le temps. Je le dis quand même pour le rappeler, vis-à-vis notamment de nos collègues qui auraient pu ne pas être là avant, on a toujours les 2 indicateurs : FMVM et DGCL. Pourquoi ? D'abord parce que ce sont des indicateurs qui regroupent des collectivités différentes. La Fédération des maires des villes moyennes, ce sont les villes qui vont de 10 000 à 50 000 habitants et la DGCL concerne la tranche, qu'on suit toujours 20 000 à 30 000 habitants donc ce qui compte, après on peut toujours critiquer tel ou tel indicateur, on vous donne les 2 et on a toujours les mêmes comparaisons depuis le début.

On vous donne toujours les 2, peut-être pas toujours en page 4 mais tu dis qu'il ne faut pas prendre celui-là mais on vous donne un indicateur qui compare avec les villes de 10 000 à 50 000 et l'autre de 20 000 à 30 000 et on les suit tout le temps. On constate que chaque année on a toujours, bien évidemment, des taux d'imposition inférieurs à ces 2 types de collectivités et que, deuxièmement, nous avons une dette inférieure par habitant à ce qu'elle est dans ces autres collectivités et, troisièmement, un niveau d'investissement supérieur. A

partir de là, on peut dire que ce n'est pas le bon critère mais suivi dans le temps, on est toujours moins lourd en termes d'imposition, toujours moins lourd en termes d'endettement et toujours bon en termes d'investissement.

Deuxièmement, Jacques, quand tu nous dis qu'il faut mettre dans le panier, non seulement les dotations qu'on a en moins, mais aussi celles qu'on peut avoir en plus, tu cites le fonds de soutien au niveau de l'investissement. Bien sûr ça ne se compare pas du tout c'est-à-dire que ce qu'on a en plus, au titre du fonds de soutien à l'investissement, ne vient pas compenser une baisse de dotations. Pourquoi ? Parce que la baisse de dotations elle est sur les recettes de fonctionnement alors que l'autre vient soutenir de l'investissement. Nous ne l'avons pas prise en compte, c'est-à-dire que quand on dit qu'on fait 7,6 millions d'investissement soit 4,8 millions amenés au budget plus le report de 2,8 millions, on ne prend pas en compte ces recettes. Si elles viennent en termes de soutien à l'investissement ça permettra de faire plus. Voilà on les a bien prises en compte mais malheureusement les baisses de dotations de fonctionnement c'est sûr or le reste ce n'est pas du tout sûr donc comme on est prudent et qu'on ne consomme pas à crédit, on vous dit que si ça vient, c'est bien et alors on pourra le faire en plus mais pour l'instant ça n'est pas du tout pareil.

A partir de là, Jacques, tu nous dis qu'il faut faire plus et partout, la politique associative, le sport, la culture, le commerce, etc... j'en suis vraiment désolé, tu dis "mais quel cœur de ville voulons-nous ?", s'il y a bien quelque chose qui est clair autour de cette table, et même à la tête des Moulinois, c'est le cœur de ville que l'on veut. La preuve c'est qu'ils le voient chaque année se réaliser. Je rappelle qu'il y a eu en 2011-2012 la Place d'Allier, il y a eu en 2013 la Place de la liberté, il y a eu en 2015 la Place Anne de France et il y aura en 2016-2017 la Place de Lattre de Tassigny. Ils voient aussi tout ce qui a été fait pour le dynamisme commercial et j'assume pleinement ce que je dis. Je ne sais pas si tu as eu l'occasion de voir ce reportage, qui est passé je ne sais plus sur quelle chaîne, sur les difficultés des centre-villes, de villes même juste à côté de nous comme Nevers et d'autres pas à côté de nous comme Béziers, et on voyait des centre-villes qui avaient été commercialement tués. Nous avons toujours tenu pour avoir un équilibre entre les zones commerciales et si je me rappelle bien il y a un an tout juste, je ne vous entendais pas aussi toniques sur le fait de maintenir un équilibre commercial entre le Nord et le centre-ville. Je ne vous ai pas entendu aussi fortement qu'aujourd'hui. Alors on a un centre commercial qui se comporte et se tient mieux que dans d'autres villes moyennes, c'est vrai qu'il peut souffrir d'abord parce qu'il y a une conjoncture nationale très dure, deuxièmement parce qu'il y a des charges qui pèsent sur ces commerces qui sont très fortes et qu'il y a eu, plutôt que de la fermeture, ça c'est vrai, un déplacement des zones commerciales. On le voit notamment à l'intérieur du centre-ville où il y a eu des commerces, qui étaient implantés sur des rues un peu plus loin de la Place d'Allier, qui se sont retrouvés plus touchés que ceux qui étaient sur la Place d'Allier, ça c'est vrai mais dire qu'on ne sait pas le cœur de ville qu'on veut, ça, c'est complètement faux. Il est vrai qu'il y a des points qui mériteront réflexion, notamment la circulation, mais pour la circulation il faut reprendre une étude sur le plan de circulation lorsqu'il y aura le deuxième pont, qui va être essentiel dans les possibilités offertes et dans la restructuration du plan de circulation. C'est pour ça qu'on ne peut pas le voir aujourd'hui parce qu'il ne faut le faire que lorsque le deuxième pont sera pratiquement ouvert. Voilà après on peut discuter de tas de choses comme la gratuité du parking. Moi, je veux bien en discuter, non pas la gratuité du parking, sauf que ce dont ont besoin les commerçants c'est qu'on puisse se garer facilement pour aller chez eux, beaucoup plus que d'avoir une gratuité notamment lorsqu'il y a de fortes présences donc ça on l'a vu.

Alors sur le fait qu'il n'y a rien sur la jeunesse, cher Yannick, hormis le foyer intergénérationnel, je suis très étonné il y a tout ce qui est fait en matière scolaire alors je ne sais pas pour qui c'est fait si ce n'est pas pour des jeunes mais avant d'avoir 15 ans on en a 7 ou 8. Là-dessus, on mène un effort considérable financièrement, notamment dans ce quartier des Champins, de Champmilan et de Nomazy, qui a fait l'objet d'investissements considérables qui portent ailleurs leurs fruits au niveau du PRU, puisque je crois qu'aujourd'hui on a de bonnes retombées et qu'il faut compléter ce que nous faisons. Après, il y a le débat de fond sur lequel visiblement ... mais si vous voulez on peut vous laisser une pièce si vous voulez en discuter, visiblement vous n'êtes pas d'accord entre vous. Cher Yannick, tu nous dis : "mais laissez filer les frais de fonctionnement, ce sont des emplois", ce sont des emplois du moment où on fait payer l'emploi par le contribuable Moulinois. Vous dites : "pas de problèmes, à partir de ce moment-là il y a que 3 possibilités : soit on baisse l'investissement, soit on augmente les impôts ou soit on augmente la dette" alors dire qu'il faut augmenter les impôts, ça, quand même ça été difficile. Alors tu dis "pas de problème, augmenter la dette", c'est-à-dire "ne mettez pas la charge sur les Moulinois d'aujourd'hui, mettez là sur les épaules des Moulinois de demain", c'est ce que tu appelles d'ailleurs faire un gros effort pour la jeunesse, c'est-à-dire pour la jeunesse dont tu dis qu'il faut s'en occuper mettons leur sur les épaules une bonne dette qu'ils auront à rembourser comme ça on aura pensé à eux. On ne pense pas totalement comme toi. Je pense d'ailleurs que tes collègues n'osent pas dire ça alors ils disent : "vous n'avez qu'à donner plus dans les associations, donner plus partout", toi tu dis "je suis franc, je dis directement augmentons l'endettement". Accessoirement l'endettement, aujourd'hui quand on rembourse de la dette on ne donne pas de l'argent aux banques, on s'empêche de payer des intérêts dessus et je donne simplement ce chiffre

pour que vous l'ayez, entre 2013-2016, vous avez vu il y a moins 600 000 euros de baisse de dotations de l'Etat. On gagne entre le désendettement, c'est-à-dire ce qu'on a plus à rembourser, et la renégociation de la dette, on a gagné 600 000 euros donc on a réussi à compenser par des efforts sur l'endettement ce que l'Etat nous reprenait. Alors en conclusion puisque qu'on va passer juste après au vote, effectivement on pense qu'on n'a pas le droit de mettre sur les épaules de nos jeunes, et notamment des enfants puisque c'est eux qui auront à rembourser, plus de charges. L'État malheureusement s'en charge largement donc laissons à l'État charger régulièrement, un peu plus, les épaules de nos enfants. Nous pensons que pour être attractifs, nous ne devons pas augmenter les impôts et nous pensons, enfin, que nous faisons un effort qui est partagé, sur lequel d'ailleurs nous ne pensons pas qu'à nous, nous avons fait aussi des efforts en terme de mutualisation, qui vont bénéficier à la Communauté d'Agglomération, on le fait. Nous pensons qu'il faut effectivement préserver nos capacités en termes d'investissements, nous le faisons. Investir 7,5 millions d'euros, on peut toujours dire que ce n'est pas assez mais est-ce que vous avez regardé un petit peu autour de nous ? Dans les communes situées juste autour de nous, quels seront leurs montants d'investissement en 2016 ? Parce que si vous nous dites, à nous, que c'est insuffisant allez surtout le dire à vos amis qui ont en charge des collectivités qui touchent Moulins. C'est bien beau de dire à nous qu'on n'investit pas assez alors qu'on investit un multiple de ce qu'ils ont fait dans leurs zones de vie. Allez donc dire aux autres qu'il faut qu'ils investissent avant de dire à nous, qui faisons déjà un multiple de leurs investissements, que nous n'investissons pas assez.

On continuera à investir et on continuera à moderniser le centre-ville, le quartier Sud, les berges de l'Allier, la rive gauche et les quartiers dans le Nord de Moulins. Voilà qui est contre ? Vous ne prenez pas part au vote, il n'y a pas de vote, c'est dommage mais on se retrouvera lors du budget. Merci mes amis, nous continuons même si c'est bien dommage.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur LUNTE**,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure nécessaire pour éclairer le vote des conseillers municipaux lors de l'adoption du budget primitif,

Vu le rapport établi par le Service Financier, résumant les orientations générales pour 2016,

Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires à la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne acte à Monsieur le Maire de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2016.

Délibération n°DCM201602

2. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2015 - LISTE COMPLEMENTAIRE N°4

MONSIEUR PLACE - Nous vous demandons l'autorisation d'imputer à la section d'investissement du budget 2015, l'achat de matériels dont vous avez la liste et ce pour une somme de 4 690 euros, ce qui nous permet de l'amortir et surtout de récupérer la FCTVA.

MONSIEUR LE MAIRE - Alors qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de **Monsieur PLACE**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Volume I, Tome II, Titre III, Chapitre IV,

Vu l'article L2122-21, 3°) du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/B 0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu l'arrêté NOR : INTB0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 12 décembre 2014 indiquant la liste des biens d'un montant inférieur à 500 € qui ne peuvent pas être rattachés automatiquement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2015 de par leur présence dans la nomenclature ou le raisonnement par analogie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2015 établissant une liste complémentaire de ces biens d'un montant inférieur à 500 € acquis sur l'exercice 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2015 établissant une liste complémentaire de ces biens d'un montant inférieur à 500 € acquis sur l'exercice 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 établissant une liste complémentaire de ces biens d'un montant inférieur à 500 € acquis sur l'exercice 2015,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une liste complémentaire des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2015,

Considérant que ces biens s'amortissent sur une période d'une année,

Vu la liste annexée des dépenses de faibles valeurs,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2015, l'achat du matériel décrit ci-après :

Numéro	Désignation	Valeur acquisition	Nature
2015000159	MATERIEL OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	1 018,56	2158
	TOILES ET AGRAFES	402,50	
	2 BATTERIES	208,06	
	2 RAMPES ALU	408,00	
2015000119	MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE	110,40	2182
2015000391	PORTE MANTEAUX	29,99	2184
2015000401	CHAISES ET TABLES	870,00	2184
2015000067	PETITS MATERIELS - 500€	275,64	2188
	2 GLACIERES	99,98	
	APPAREIL PHOTO	159,00	
	BOX DE 30 LITRES	16,66	
2015000167	MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE	301,95	2188
	SAC CORDE BALLE TENNIS	277,62	
	1 CHRONO TOP SCORE	6,71	
	BALLONS TCHOUKBALL	17,62	
2015000168	MOBILIER MATERIELS SCOLAIRES - 500 €	1 585,85	2188
	JEUX	218,00	
	JOUETS DE NOEL MAT	430,70	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	97,20	
	LIVRES BIBLIO ELE	9,37	
	LIVRES SCO ELEMENTAIRE	40,79	
	JOUETS DE NOEL MAT	16,24	
	JOUETS DE NOEL MAT	208,86	
	JOUETS DE NOEL MAT	222,97	
	JOUETS DE NOEL	77,50	
	JOUETS DE NOEL MAT	264,22	
2015000175	LIVRES ET DVD NON SCOLAIRE - 500 €	128,13	2188
	LIVRES PATRIMOINE	95,37	
	LIVRE PATRIMOINE - 500 €	32,76	
2015000382	ESCABEAU MARCHEPIED 8 MARCHES	369,53	2188

TOTAL

4 690,05

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015.

Délibération n°DCM201603

3. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - REHABILITATION DE LA RESIDENCE FJT-@NIMA A MOULINS

MONSIEUR PLACE - Alors on a 3 dossiers de garanties pour des prêts contractés par Moulines Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Une première garantie est apportée à hauteur de 60% pour un prêt global de 2 275 340 euros pour la réhabilitation de la résidence FJT @nima.

MONSIEUR LE MAIRE - Pour la résidence FJT @nima, contre, abstention ?

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par MOULINS HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°44734 en annexe signé entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

2 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (M. PERISSOL et Mme TABUTIN), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 275 340 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°44734, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART. 3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201604

4. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - EXTENSION DE LA RESIDENCE FJT-@NIMA A MOULINS

MONSIEUR PLACE - La deuxième garantie, c'est exactement la même que pour l'extension.

MONSIEUR LE MAIRE - Mêmes causes et mêmes effets, approbation unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par MOULINS HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°44720 en annexe signé entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

2 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (M. PERISSOL et Mme TABUTIN), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 801 055 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°44720, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART. 3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201605

5. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - REHABILITATION THERMIQUE DE 300 LOGEMENTS RESIDENCE LES GATEAUX A MOULINS

MONSIEUR PLACE - Le troisième dossier, c'est encore la même chose pour la réhabilitation thermique de 300 logements à la résidence Les Gâteaux.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par MOULINS HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°44761 en annexe signé entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

2 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (M. PERISSOL et Mme TABUTIN), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 200 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°44761, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART. 3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201606

6. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE ALLIER HABITAT - REALISATION D'UNE MAISON RELAIS-FOYER LOGEMENTS DE 8 LOGEMENTS SITUES 44-46 QUAI D'ALLIER A MOULINS (LOGEMENTS NEUFS)

MONSIEUR PLACE - Alors 2 autres délibérations qui concernent aussi une garantie, qui est apportée cette fois-ci à hauteur de 30% pour un emprunt, qui est fait auprès toujours de la Caisse des dépôts et consignations, pour la réalisation d'une maison relais-foyer. La première concernera 8 logements neufs et la deuxième, une acquisition-amélioration de 5 logements. Cette fois-ci, c'est une garantie qui est apportée à hauteur de 30%.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, pour la première délibération ? Approbation unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par ALLIER HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°40201 en annexe signé entre ALLIER HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 705 210 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°40201, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Délibération n°DCM201607

7. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE ALLIER HABITAT - REALISATION D'UNE MAISON RELAIS-FOYER LOGEMENTS DE 5 LOGEMENTS SITUES 44-46 QUAI D'ALLIER A MOULINS (ACQUISITION - AMELIORATION)

MONSIEUR LE MAIRE - Pour cette seconde délibération ? Approbation unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par ALLIER HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°46062 en annexe signé entre ALLIER HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 267 140 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°46062, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

8. ECOLE DES CHAMPINS - AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

MONSIEUR PLACE - On va passer une série de demandes d'autorisation de subventions. La première concerne l'école des Champins pour l'aménagement de l'école maternelle et nous vous demandons donc de pouvoir solliciter et de percevoir, auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti d'une part, et auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, des subventions pour le Conseil Départemental à hauteur de 90 000 euros et pour l'Etat à hauteur de 100 000 euros.

MONSIEUR LAHAYE - Je voudrais intervenir sur cette délibération parce que, du coup, j'ai posé la question de savoir si pour l'école maternelle Arc-en-ciel il y avait un projet et on m'a répondu qu'il n'y avait pas de projet encore, puisqu'on est au stade du débat d'orientations budgétaires, j'aurais une proposition à faire. Vous avez écouté parler dans la presse et vous avez un rendez-vous bientôt avec l'association FACE, dont fait partie Jean-Marie Lesage, Ludovic Brazzy aussi et puis Guy Gilardin, donc il y a, en particulier, le projet de l'école du numérique et cette aide-là est dans le cadre d'un plan qui a été lancé en février 2015 pour retenir des sites et FACE a été reconnu au plan national. Il y a 10 sites qui ont été retenus en France dont Face Territoire Bourbonnais. La question c'est qu'il faut que la première formation soit engagée en septembre et je pense que, alors ça demande à être travaillé bien entendu et on aura l'occasion d'en reparler, ces 2 formations d'environ 6 mois, de 34 personnes, ça part à partir disons des besoins des PMI et PME. Il y a une sorte de parrainage entre les entreprises, je pense qu'il y a véritablement une potentialité alors pourquoi cette école ? Parce que d'abord, c'est une école donc il n'y a pas énormément peut-être de travaux pour qu'on puisse répondre au niveau de l'urgence. Deuxième chose, elle est, je trouve, très bien située parce qu'elle est dans un quartier prioritaire donc peut-être qu'on pourra mobiliser des aides. Troisièmement, on pourrait aussi travailler sur, disons, un accès au niveau informatique aussi par rapport au plus grand nombre et regrouper peut-être là toute l'activité informatique qui peut se faire sur ce quartier où il y a un besoin réel.

MONSIEUR MOREAU - Alors d'abord je ne sais pas ce qu'on appelle "pas de projet" mais si on n'a pas de projet sur le quartier Sud sur ce mandat alors je ne sais pas ce qu'on appelle "pas de projet".

MONSIEUR LAHAYE - Je n'ai pas dit ça du tout, j'ai posé la question en commission des finances pour dire s'il y avait une affectation pour l'école Arc-en-ciel puisqu'elle va être transférée donc je n'ai jamais dit effectivement qu'il n'y avait pas de projet.

MONSIEUR MOREAU - D'accord donc on est sur le bâtiment Arc-en-ciel parce qu'il peut avoir une ambiguïté puisque pour la future maternelle les équipes enseignantes et les parents n'ont pas encore choisi s'ils continuaient de l'appeler Arc-en-ciel ou s'ils vont la débaptiser, c'est pour ça que je m'interrogeais. Toi, tu parles du vieux bâtiment, d'accord mais sur un usage qui ne serait plus scolaire du tout ce projet alors dans ce cas-là, je n'ai plus la réponse. C'est pour cela que je voulais poser la question, je voulais être certain parce que je crois qu'ici on avait compris que c'était à usage scolaire plus ou moins donc je voulais être certain pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la question.

MONSIEUR LAHAYE - Ce n'est pas à usage scolaire puisque c'est de créer l'école du numérique sur ce bâtiment avec l'opportunité à mon avis d'avoir quelque chose de libre début septembre et de pouvoir effectivement avancer par rapport à quelque chose, après ça demande à être travaillé effectivement de façon plus précise puisqu'il y a une rencontre lundi donc il faudra en profiter peut-être pour approfondir les choses.

MONSIEUR PLACE - Ok mais tu sais que c'est très récent, on a obtenu qu'il y a 10 jours donc il faut aussi un petit peu laisser le temps de se retourner.

MONSIEUR LE MAIRE - En tout cas, les bâtiments de l'école Arc-en-ciel sont très difficilement réutilisables, alors cette remarque étant faite elle est bien notée donc sur ce point, contre, abstention ? 5 abstentions, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Considérant le projet de la Ville de Moulins consistant à aménager entièrement l'ancienne école élémentaire des Champins en école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2016,

Considérant la nature et l'ampleur des travaux permettant à l'établissement d'être entièrement rénové : travaux d'accessibilité, amélioration énergétique du bâtiment, travaux de mise en conformité, et travaux d'amélioration esthétique et de confort intérieur notamment acoustique.

Considérant que les travaux sont estimés à la somme de 575 001.46 € HT soit 690 001.75 € TTC et sont programmés de mars à juillet 2016,

Considérant que ces travaux peuvent élargir aux subventions du Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti, et aux financements de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR),

Considérant que le plan de financement de cette opération est le suivant :

Financements	Montants € HT	Taux de subvention
Autofinancement	385 001.46 €	
Conseil Départemental (Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti)	90 000.00 €	30 % de la dépense plafonnée à 300 K€ HT
Etat (DETR école et accueil des enfants)	100 000.00 €	50 % Avec une subvention maximale de 250 K€ et un coefficient de solidarité de 0,4
Total	575 001.46 €	

Après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès du Conseil Départemental les subventions relatives au Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti et auprès de l'Etat le financement au titre de la DETR,

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

Délibération n°DCM201609

9. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

MONSIEUR PLACE - Comme vous le savez, l'Etat a mis en place en fin d'année 2015, dans le cadre de la loi des finances 2016, un fonds de soutien aux investissements. Les bénéficiaires de ce fonds sont des bourgs-centres, qui appartiennent à des EPCI d'un certain nombre d'habitants, et ces bourg-centres aussi doivent avoir une population inférieure à 50 000 habitants or il se trouve que Moulins est éligible et qu'à ce titre, nous faisons des demandes dans le cadre de ce fonds de soutien aux investissements. Comme vous pouvez le voir dans la délibération, ce sont différents projets parce que dans le cadre de ce soutien on a plusieurs thématiques qui peuvent être retenues. C'est ainsi que, nous, on demande pour des subventions notamment pour la rénovation de la salle des fêtes, et surtout l'espace coworking, alors auprès de l'Etat dans le cadre du FSI mais aussi auprès de la DETR donc 2 subventions, une de 40 000 euros pour la DETR et une de 322 949 euros pour le FSI. Un autre projet est éligible aussi, c'est l'aménagement urbain de la Place Maréchal de Tassigny et à ce titre, on fait une demande de 900 000 euros. Bien évidemment, le plan pluriannuel d'éclairage public à LED est lui aussi éligible et on fait une demande de 200 000 euros dans ce cadre-là donc on vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Vu la loi de finances initiale 2016 en date du 29 décembre 2015 et notamment son article 159 relatif à la création d'un fonds d'aide aux investissements du bloc communal,

Considérant qu'un milliard d'euros est mobilisé au plan national pour les grands projets d'investissement et les bourgs-centres répartis comme suit :

- 500 M€ consacrés aux grands projets d'investissement ;
Dont 58,8 M € pour la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 300 M€ dédiés à la revitalisation et au développement des bourgs-centres ;
Dont 36,1 M€ pour la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 200 M€ majorant la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Considérant que les bénéficiaires du fonds dédié à la revitalisation et au développement des bourgs-centres sont les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à une unité urbaine de moins de 50 000 habitants et assurant un rôle structurant de « bourg-centre » et EPCI auxquelles elles adhèrent,

Considérant que le « bourg-centre » s'entend comme la centralité de l'agglomération et représente une ville moyenne centre de l'unité urbaine,

Considérant que la Ville de Moulins est donc parfaitement éligible car représentant la ville centre d'une unité urbaine de 37 282 habitants,

Considérant que les projets et thématiques éligibles sont les suivants tout en sachant qu'il est fortement conseillé de déposer des projets émergeant à plusieurs thématiques :

- Rénovation thermique : diminution de la consommation d'énergie des bâtiments des collectivités
- Transition énergétique : maîtrise de la consommation d'énergie
- Développement des énergies renouvelables
- Mise au nombre des équipements publics : dont accessibilité des établissements recevant du public
- Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructure en faveur du logement
- Equipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Considérant que pour bénéficier de ces fonds, les opérations doivent débiter en 2016 mais peuvent se poursuivre sur plusieurs années, l'intégralité des dotations doit être engagée avant le 31/12/16 et le paiement de la subvention pourra intervenir avant le 31/12/2020,

Considérant que ce fonds est cumulable avec d'autres fonds d'Etat (DETR, TEPCV, FNADT) et d'autres cofinanceurs, dans la limite de 80% d'aides publiques,

Considérant que la Préfecture de l'Allier demande que les dossiers de demande de subventions soient déposés au plus tard fin février,

Considérant que suite à la réunion technique qui s'est tenue le 05 février 2016 en préfecture, la Ville de Moulins a la possibilité de faire émerger au FSI les dossiers suivants :

1. Aménagement urbain du centre-ville intégrant la salle des fêtes, la place Maréchal de Lattre de Tassigny (parvis global qui relie la salle des fêtes, la médiathèque, l'école de musique et le siège de Moulins Communauté), le parking Achille Roche :

a. Rénovation de la salle des fêtes (hors espace de co-working)

Descriptif :

- Equipement municipal lié aux services publics (culturels, de loisirs), rénovation de la grande salle et création d'un espace réception bar en lien avec cette dernière. Création d'un amphithéâtre de 65 places et des salles de réunions de toutes tailles, à destination des collectivités, des entreprises et associations de l'agglomération Moulinoise,
- Mise en accessibilité de l'équipement y compris la scène de la grande salle,
- Amélioration du confort thermique et acoustique,
- Rénovation thermique pour diminution de la consommation d'énergie du bâtiment et raccordement sur la chaufferie urbaine si le projet d'extension du chauffage urbain se réalise (biomasse à 70%)

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Montants € HT	Taux de subvention	Acquis/demandé
Autofinancement	282 949 €		
DETR	40 000 €	30 % avec un maximum de 100 K€ et un coef de solidarité de 0,4	Demandé
Etat (FSI volet 2)	322 949 €	50 %	Demandé
Total	645 898 €		

b. Création d'un parking longue durée « Achille Roche »

Descriptif :

- Aménagement d'un parking de 90 places longue durée à destination des pendulaires, principalement des personnes travaillant sur Moulins mais n'y habitant pas. Le parking sera doté d'une borne de recharge de véhicules électriques incitant à l'utilisation de véhicule écologique dans le cadre de transport domicile/travail. En complément de cette démarche, un travail de plan de déplacement d'entreprise (PDE) sera mené avec les administrations environnantes du secteur, afin de promouvoir les modes doux, les transports en communs, le co-voiturage..., alternatif à la voiture.
- Cet aménagement est la clé de voute d'un aménagement ambitieux qu'est celui de la place Maréchal de Lattre de Tassigny. En effet, pour pouvoir repenser cette place, il faut retrouver des espaces aujourd'hui sur saturés par la voiture.
- Ce nouveau parking permet de reconquérir le site d'une ancienne école élémentaire fermée.

- D'un point de vue développement durable les eaux de surfaces seront retenues par l'intermédiaire d'un bassin de rétention enterré et l'éclairage de l'ensemble du parking sera à LED.

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	210 000 €	50 %	
Etat (FSI volet 2)	210 000 €	50 %	Demandé
Total	420 000 €	100 %	

c. Aménagement urbain de la place Maréchal de Lattre de Tassigny

Descriptif :

- Projet en lien avec la mobilité au quotidien : facilitation de la liaison piétonne en centre-ville permettant d'aider à rendre attractif des territoires et à renforcer l'offre commerciale. En lien avec les aménagements déjà réalisés, l'aménagement de la place Maréchal de Lattre de Tassigny est la dernière étape d'un projet d'envergure de requalification des espaces publics (plus de 4 hectares) depuis les cours Anatole France et Jean Jaurès en passant par la place d'Allier et ses rues et places environnantes, la reconquête de l'ex îlot Monoprix et la place de la Liberté.
- Ce nouvel espace fera la part belle aux espaces piétonniers, propices au lien social et à la détente et permettra l'organisation de manifestations culturelles en lien avec l'école de musique, la médiathèque et la salle des fêtes.

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	900 000 €	50 %	
Etat (FSI volet 2)	900 000 €	50 %	Demandé
Total	1 800 000 €	100 %	

2. Plan pluriannuel d'éclairage public à LED

Descriptif :

Transition énergétique : maîtrise de la consommation d'énergie en installant des nouveaux luminaires à LED moins énergivores et offrant une meilleure durée de vie, ainsi que des ballasts électroniques permettant d'abaisser la puissance d'éclairage de 50% la nuit entre 22h et 6h du matin, tout en gardant une uniformité d'éclairage.

Plan de financement prévisionnel pluriannuel (2016 à 2019) :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	200 000 €	50 %	
Etat (FSI volet 2)	200 000 €	50 %	Demandé
Total (4 x 100 000 €)	400 000 €	100 %	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès des services de l'Etat le Fonds de Soutien aux investissements pour le financement des projets suivants :

1. Aménagement urbain du centre-ville intégrant la salle des fêtes, la place Maréchal de Lattre de Tassigny (parvis global qui relie la salle des fêtes, la médiathèque, l'école de musique et le siège de Moulins Communauté), le parking Achille Roche :
 - a. *Rénovation de la salle des fêtes (hors espace de co-working)*
 - b. *Création d'un parking longue durée « Achille Roche »*
 - c. *Aménagement urbain de la place Maréchal de Lattre de Tassigny*
2. Plan pluriannuel d'éclairage public à LED

Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201610

10. SALLE FRANCOIS MOREAU - TRANCHE 2 - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ENSEMBLE DES VESTIAIRES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

MONSIEUR PLACE - Voilà alors c'est aussi une demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs à hauteur de 31 125 euros et auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 12 450 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, pas de problème, unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Considérant la salle de sport François MOREAU, construite en 1982, d'une superficie totale de 1 060m², composée d'une aire de jeux et de locaux vestiaires,

Considérant que l'aire de jeux a entièrement été réhabilitée lors de la 1^{ère} tranche de travaux en 2015 (revêtement du sol en résine compris traçage, isolation des murs, faux plafond, peinture des murs et charpente et réfection du chauffage),

Considérant qu'il s'agit désormais de lancer la 2^{ème} tranche de travaux concernant le réaménagement de l'ensemble des locaux hors « aire de jeux » :

- Rénovation de l'ensemble des vestiaires, du hall d'entrée, des locaux rangements et club sportif,
- Création de vestiaires arbitres,
- Réfection des sanitaires et création de sanitaire handicapé,

Ces travaux consistent en la complète redistribution des locaux, la réfection de tous les carrelages de sol, des faux plafonds, de toutes les parois murales, la mise en conformité de l'électricité, le remplacement des appareils sanitaires et la redistribution des circuits et appareillages de chauffage,

Considérant que les travaux sont estimés à la somme de 103 750 € HT soit 124 500 € TTC et sont programmés sur la période juin à août 2016,

Considérant que ceux-ci peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs, et par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR),

Considérant que le plan de financement de cette opération est le suivant :

Financements	Montants € HT	Taux de subvention
Autofinancement	60 175 €	
Conseil Départemental (Dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs)	31 125 €	30 %
Etat (DETR programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux)	12 450 €	30 % Avec un coefficient de solidarité de 0,4
Total	103 750 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir, auprès du Conseil Départemental, les subventions relatives au Dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs et, auprès de l'Etat, le financement au titre de la DETR pour les travaux de réaménagement de l'ensemble des vestiaires de la salle François Moreau,

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

Délibération n°DCM201611

11. TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CITY STADE SUR LE QUARTIER SUD - DEMANDE DE SUBVENTION

MONSIEUR PLACE - Toujours dans le cadre des demandes pour la création dans le quartier Sud d'un city stade, c'est une demande auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 12 000 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstention, merci Christian.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Considérant que le quartier de Champmilan au sud de la commune de Moulins est situé au sein d'un ensemble d'habitations ayant bénéficié d'un Programme de Rénovation Urbaine ambitieux,

Considérant que ce quartier est doté notamment de structures de loisirs et d'accompagnement des populations jeunes en attente d'un projet tel que l'aménagement d'un nouveau City Stade,

Considérant que ce projet permettra d'offrir un espace polyvalent autour d'activités sportives dans un cadre sécurisé,

Considérant qu'il offrira également un véritable lieu de vie et d'échanges pour les jeunes en favorisant le lien et la mixité sociale,

Considérant que le montant des travaux est estimé à la somme de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC et qu'ils seront programmés pour le 2^{ème} semestre 2016,

Considérant que ceux-ci peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR),

Considérant que le plan de financement de cette opération est le suivant :

Financements	Montants € HT	Taux de subvention
Autofinancement	88 000 €	
Etat (DETR programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux)	12 000 €	30 % Avec un coefficient de solidarité de 0,4
Total	100 000 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir, auprès des services de l'Etat, le financement au titre de la DETR pour l'aménagement d'un city stade sur le quartier de Champmilan à Moulins,

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

Délibération n°DCM201612

12. 80 ET 84 ROUTE DE CLERMONT - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF)

MADAME LEGRAND - Comme souvent, on a l'habitude, on va vous demander l'autorisation de signer une convention de servitudes avec ERDF parce qu'ERDF doit remplacer le câble souterrain sur une parcelle, qui nous appartient, donc il suffit de signer cette convention de servitudes mais la nouveauté, et ça c'est formidable, nous allons maintenant avoir une compensation financière, qui ne paiera pas le papier qu'il y a entre nos mains, forfaitaire et définitive de 20 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Tu vas faire une DM là-dessus.

MADAME LEGRAND - Je n'y suis pour rien, je pense que c'est une obligation maintenant.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu le courrier en date du 11 décembre 2015 de FIT ESIC agissant pour le compte d'Électricité Réseau Distribution France transmettant à la Ville de Moulins une convention de servitudes pour les parcelles sises 80 et 84 route de Clermont,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 22 février 2016,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire du terrain cadastré Section BK n°44 d'une superficie de 5 184 m² situé 80 route de Clermont, et BK n°45 d'une superficie de 3 335 m² situé 84 route de Clermont,

Considérant qu'Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) doit intervenir sur ce terrain afin de procéder au remplacement de 2 câbles souterrains sur une longueur totale d'environ 60 mètres ainsi que ses accessoires,

Considérant que le tracé qu'emprunte cet ouvrage passe sur les propriétés appartenant à la Ville de Moulins, dont les références cadastrales sont indiquées ci-dessus,

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention de servitudes sur la parcelle ci-dessus mentionnée,

Considérant qu'à titre de compensation forfaitaire et définitive, ERDF s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros à la Ville de Moulins à l'établissement de l'acte notarié concernant ces travaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Commerce, au Logement, au Cadre de Vie et au Personnel Municipal à signer avec Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) la convention de servitudes, telle qu'annexée à la présente délibération, sur les terrains cadastrés Section BK n°44 et BK n°45.

Délibération n°DCM201613

13. ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

MADAME LEGRAND - Un règlement local de publicité est un instrument de planification pour justement protéger le cadre de vie. L'adoption de ce RLP répond aux spécificités du territoire en adoptant des dispositions plus restrictives que le règlement national. Nous avons déjà, depuis 1984, un règlement local de publicité. Il est ancien et les textes ont changé, particulièrement la loi ENE c'est-à-dire "Grenelle 2" donc il y a de nouvelles obligations et si l'on veut toujours un règlement local de publicité, nous devons faire une deuxième génération de règlement avant 2020. Ce sont des procédures, qui sont un peu longues donc cette délibération a pour objet de prescrire l'élaboration d'un règlement local de publicité de deuxième génération et d'organiser tout le début de cette concertation avec les affichages réglementaires, etc... pour pouvoir lancer cette démarche de règlement local de deuxième génération pour être en adéquation avec les textes.

MONSIEUR MONNET - Je profite de cette délibération, on a un problème à Moulins, il n'y a plus de panneaux d'affichages libres c'est-à-dire que vous les supprimez petit à petit, je dis « vous » mais peut-être que vous n'y faites pas attention mais en tout cas on n'a plus du tout de lieux d'affichages libres. Il y en avait quelques-uns, moi, je me souviens quand je collais mes affiches politiques, alors vous me direz "oh", d'accord, on arrivait à faire un peu de propagande mais ça compte dans le débat public et puis il y avait les annonces de concerts, etc... et puis voilà mais maintenant il n'y a plus d'affiches publiques donc l'incidence, c'est quoi ? Au-delà de mes affiches politiques, j'imagine que ça ne vous passionne pas mais ça éviterait l'affichage sauvage et vraiment il faudrait remettre des panneaux d'affichages libres pour éviter que ça colle un peu n'importe où.

MADAME LEGRAND - Ecoute, moi, je m'engage à vérifier mais je suis sûre qu'on en a, on en a même un juste à la sortie de la Mairie.

MONSIEUR MONNET - Je le connais mais je n'ai pas dit qu'il n'y en avait plus mais qu'il y en avait de moins en moins.

MADAME LEGRAND - C'est encadré, je sais qu'il y a des normes etc... on regardera si on est bien dans les clous mais je pense que oui.

MONSIEUR LE MAIRE - Sur ce règlement local de publicité, y a-t'il des oppositions ou des abstentions ? Unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L581-1 à L581-45 et R581-1 à R581-88,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2, L103-3, L153-8, L153-11,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II »,

Vu le règlement local de publicité du 12 octobre 1984,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement en date du 22 février 2016,

Considérant que la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a modifié les dispositions du Code de l'Environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes,

Considérant que cette loi prévoit de nouvelles conditions et procédures pour l'élaboration ou la révision des Règlements Locaux de Publicité (RLP),

Considérant que le RLP de Moulins doit être établi conformément à la procédure d'élaboration des PLU comme stipulé par l'article L581-14-1 du Code de l'Environnement,

Considérant que le RLP actuel datant du 12 octobre 1984 est obsolète compte tenu de l'évolution de la réglementation,

Considérant qu'il est également nécessaire de traiter l'aspect paysager des entrées de ville, en concertation avec les communes limitrophes, notamment Avermes et Yzeure,

Considérant que l'objectif du futur RLP de Moulins est de préserver le cadre de vie tout en permettant le développement des activités locales,

Considérant que s'agissant du centre-ville de Moulins, le RLP devra permettre la cohabitation de ses caractères patrimonial et commerçant,

Considérant que la nouvelle réglementation nécessite un état des lieux de la conformité des dispositifs publicitaires installés sur le territoire de Moulins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de prescrire l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité de 2^{ème} génération sur le territoire communal,

Décide d'organiser une concertation conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, afin de permettre une information complète du public et qu'il puisse faire part de ses remarques et observations durant toute la durée d'élaboration du RLP, selon les modalités suivantes :

- Affichage en Mairie de la présente délibération,
- Articles dans la presse locale ainsi que dans le journal municipal,
- Article sur le site internet,
- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, en Mairie, aux heures et aux jours d'ouverture,

Dit que la présente délibération sera notifiée au Préfet, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, au Président de Moulins Communauté, aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; elle sera également publiée dans le recueil des actes administratifs de la Ville.

Délibération n°DCM201614

14. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A MME ET M. JACQUET POUR UNE MAISON SISE 110 RUE DES POTIERS

MADAME LEGRAND - On a un seul dossier, c'est le dossier de Monsieur et Madame Jacquet pour des travaux sur un immeuble 110 rue des Potiers. Ce sont des travaux d'économie d'énergie. Le montant des travaux subventionnables est de 18 847 euros hors taxes. La Ville de Moulins versera 942,35 euros, la subvention estimée de l'Anah est de 11 340 euros, celle du Conseil Départemental de 300 euros et celle de Moulins Communauté de 3 027,05 euros, si bien que ce dossier sera subventionné à hauteur de 82%. Je souligne le pourcentage parce que ce sont des pourcentages très élevés donc je pense que tout le monde est d'accord pour verser cette subvention.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 19 novembre 2015 de Mme et M JACQUET, domiciliés à Moulins (03) 110 rue des Potiers,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 15 janvier 2016, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 22 février 2016,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que Mme et Mr JACQUET, propriétaires occupants de la maison située 110 rue des Potiers, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 19 843.20 € H.T. (21 532.73 € TTC) dont 18 847.00 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 942.35 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 11 340.85 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 3 027.05 € et du Conseil Départemental de l'Allier de 300 €, soit au total 15 610.25 € représentant 82.83 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 942.35 € à Mme et Mr JACQUET, domiciliés à Moulins (03) 110 rue des Potiers, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans la maison qu'ils occupent,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Mme et Mr JACQUET ne respecteraient pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201615

15. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

MONSIEUR LUNTE - Alors pour développer le partenariat commercial entre la centrale de réservation du Comité Départemental du Tourisme et Moulins, Ville d'art et d'histoire, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention avec le Comité Départemental du Tourisme. Il s'agit de gérer les réservations pour les visites de groupe notamment, qui sont faits par le CDT et à qui on accorde aussi une commission de 10%. C'est dans les habitudes de fonctionner comme ça. Cette convention a une durée de 2 ans en 2016 et 2017.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2012 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention fixant la procédure de réservation entre la Ville de Moulins et le Comité Départemental du Tourisme,

Vu la délibération en date du 16 octobre 2015 fixant les tarifs des visites groupes guidées par les guides conférenciers de la Ville de Moulins, ville d'art et d'histoire en 2016,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 22 février 2016,

Considérant l'intérêt pour Moulins, Ville d'art et d'histoire, de développer son action touristique,

Considérant que le CDT souhaite développer le partenariat commercial entre sa centrale de réservation et Moulins, Ville d'art et d'histoire, pour la réservation des visites guidées pour les groupes,

Considérant que ce partenariat participe au développement touristique de la Ville,

Considérant que la présente convention est établie pour les années 2016 et 2017 et sera renouvelée annuellement par l'actualisation de la fiche de réservation reprenant les tarifs votés par délibération du Conseil Municipal,

Considérant que la commission de 10 % due au CTD, pour la promotion des visites de la Ville, sera reversée par la Ville en fin d'année, sur facturation antérieure au 31 octobre des années en cours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant la procédure de réservation et les conditions du mandat liant le prestataire (Ville) et le mandataire (CDT),

Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201616

16. CAUTIONNEMENT POUR LE CONTROLE DE L'ACCES PLACE ET RUE DE L'ANCIEN PALAIS - TARIF

MONSIEUR PLACE - Chaque riverain de la rue de l'Ancien Palais possède un petit émetteur qui sert à baisser les bornes, qui empêchent la circulation dans la rue. Depuis 1999, nous n'avions pas changé le montant de la caution donc aujourd'hui, on essaye de remettre à peu près à jour ce cautionnement à 50 euros et ce qui permet aussi à certains riverains de pouvoir acquérir un émetteur supplémentaire.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu le règlement n°974/98 du Conseil de l'Union Européenne en date du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'euro,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 1999 instituant le principe du cautionnement pour la délivrance d'une commande radio (BIP) supplémentaire relative au contrôle d'accès à la rue et à la Place de l'Ancien Palais,

Vu les arrêtés municipaux en date des 12 mai 1999 et 19 septembre 2014 réglementant le contrôle de l'accès à la rue et à la Place de l'Ancien Palais par un dispositif électronique,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Considérant que depuis 1999, chaque riverain dispose gratuitement d'une commande radio (BIP) permettant de faire fonctionner le dispositif électronique d'accès à la rue et à la Place de l'Ancien Palais et que la délivrance d'un appareil supplémentaire est possible en contrepartie du versement d'une caution,

Considérant qu'il convient de réviser le montant de la caution afin qu'il soit en adéquation avec la valeur d'achat actuelle d'une commande radio,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer le tarif de la caution à 50 euros à compter du 1^{er} mars 2016.

Délibération n°DCM201617

17. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CESSIION D'UNE PROPRIETE IMMOBILIERE SISE 18 RUE GEORGES LUCIEN PERICHON A MOULINS PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MADAME LEGRAND - Le CCAS de Moulines a décidé de céder sa propriété immobilière, qui est située 18 rue Georges Lucien Périchon, en raison déjà que l'activité de gestion de logements d'urgence a été arrêtée depuis longtemps et que le bâtiment est un peu vétuste donc le CCAS a décidé de le céder. Il a été demandé la valeur au service des domaines, il est estimé à 80 000 euros et le CCAS propose de le vendre au profit de Moulines Habitat mais l'article L2241-5 du code général des collectivités territoriales oblige le CCAS à avoir l'accord du Conseil Municipal pour faire la transaction donc que nous vous proposons d'autoriser le CCAS à pouvoir vendre.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L123-8 du code l'action sociale et des familles indiquant que les délibérations du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ne sont soumises à l'avis ou à l'avis conforme du conseil municipal que dans les cas prévus aux articles L. 2121-34 et L. 2241-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2241-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que les délibérations par lesquelles les commissions administratives chargées de la gestion des établissements publics communaux changent en totalité ou en partie l'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers appartenant à ces établissements, dans l'intérêt d'un service public ou privé quelconque, ou mettent ces locaux et objets à la disposition, soit d'un autre établissement public ou privé, soit d'un particulier, ne sont exécutoires qu'après accord du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Moulines du 29 janvier 2016 décidant la cession de sa propriété immobilière, sise à Moulines, 18 rue Georges Lucien Périchon – parcelle cadastrée section AC n°138, d'une superficie de 2 167 m², moyennant la somme de 80 000 € (net vendeur), sous réserve de la délibération du Conseil Municipal autorisant le C.C.A.S. de Moulines de procéder à la vente de ce bien,

Considérant que le C.C.A.S. de Moulines a décidé de céder sa propriété immobilière, sise à Moulines, 18 rue Georges Lucien Périchon – parcelle cadastrée section AC n°138, d'une superficie de 2 167 m², puisqu'en raison de la vétusté du bâti, son activité de gestion de logements d'urgence a été arrêtée,

Vu l'avis du Service du Domaine en date du 11 février 2016 fixant la valeur vénale de cette propriété à la somme de 80 000 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Centre Communal d'Action Sociale de Moulines à procéder à la vente de sa propriété immobilière, sise à Moulines, 18 rue Georges Lucien Périchon – parcelle cadastrée section AC n°138, d'une superficie de 2 167 m² pour la somme de 80 000 € au profit de Moulines Habitat.

Délibération n°DCM201618

18. TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES DE MOULINS INCLUANT LA CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 11 DECEMBRE 2015

MONSIEUR PLACE - Lorsque l'on a adopté cette délibération concernant les travaux qui ont lieu sur la salle des fêtes, il y a une erreur de transcription notamment concernant une option donc il nous faut ôter cette ancienne

délibération et la remplacer par cette nouvelle, qui fait donc état d'un montant de 106 909,83 euros au lieu de 107 076,54 euros, ça change tout.

MONSIEUR LE MAIRE - On est tous d'accord ? Ok, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu les articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics relatifs à la passation des marchés de travaux sous forme de procédure adaptée,

Vu la délibération DCM2015187 du 11 décembre 2015 autorisant M. le Maire à signer les marchés relatifs à la rénovation et l'extension de la salle des fêtes, incluant la création d'un espace de coworking et à solliciter et percevoir, auprès de l'Etat, la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l'exercice 2016, pour l'opération d'aménagement de la salle des fêtes incluant la création d'un espace de coworking,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Considérant que, suite à une erreur matérielle, le montant du marché n°15062 Electricité, attribué à la société CEME, s'élève à 106 909,83€ TTC au lieu de 107 076,54€ TTC, tel qu'indiqué dans la délibération du 11 décembre 2015,

Considérant qu'en effet, le montant HT (et non TTC) de la prestation supplémentaire alternative a été déduit du montant global TTC de l'offre, soit - 833,54€ HT au lieu de -1 000,25€ TTC,

Considérant qu'il convient donc de modifier la délibération DCM2015187 du 11 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dit que la délibération DCM2015187 du 11 décembre 2015 est modifiée et que le montant du marché n°15062 Electricité, attribué à CEME, s'élève à 106 909,83€ TTC au lieu de 107 076,54€ TTC,

Dit que les autres termes de la délibération demeurent inchangés.

Délibération n°DCM201619

19. ECOLE DES CHAMPINS - AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE SISE 57 RUE HENRI BARBUSSE (LOTS N°3 A 13) - APPROBATION DES TITULAIRES

MONSIEUR PLACE - Nous nous sommes réunis dans le cadre du MAPA concernant les sociétés à retenir, qui vont intervenir sur les n°3 à n°13, tout en sachant que les 2 premiers lots ont déjà été attribués et ce pour des raisons de timing puisqu'il faut que cette école soit terminée pour la rentrée de septembre donc vous avez les sociétés qui ont été retenues dans le tableau. .

MONSIEUR LE MAIRE - Y a-t'il des oppositions ou des absents ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu les articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics relatifs à la passation des marchés de travaux sous forme de procédure adaptée,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2015 autorisant M. le Maire à signer les marchés relatifs à l'aménagement de l'école maternelle des Champins 57, rue Henri Barbusse, pour les lots n°1 et 2,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Considérant que l'opération globale comporte 13 lots,

Considérant que les lots n°1 et 2 ont été lancés en octobre 2015 et notifiés le 24 décembre 2015,

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence pour les lots n°3 à 13, a été lancé le 21 janvier 2016 au BOAMP, au JOUE et sur le site internet de la ville (« profil d'acheteur de la collectivité »),

Considérant que la remise des offres était fixée au 10 février 2016 à 12h,

Considérant que 62 prestataires ont retiré le dossier de consultation, et 30 ont choisi de proposer une offre pour un ou plusieurs lots,

Considérant que les sociétés suivantes ont remis les offres reconnues économiquement les plus avantageuses :

Lots	Sociétés	Montant € TTC
n° 3 : Maçonnerie	LEROUX	50 214,06

n° 4 : Ascenseur	SCHINDLER	34 104
n°5 : Couverture	SUCHET	115 037,76
n°6 : Plâtrerie – peinture – faïence	DA SILVA	84 466,20
n°7 : Menuiseries intérieures	MBM	37 710,01
n°8 : Serrurerie	SERRURERIE NOUVELLE	14 563,20
n°9 : Revêtement de sol	LEPAGE	102 046,56
n°10 : Faux plafond	PLAFONDS DE MARC	28 954,77
n°11 : Electricité	TURLIER GOZARD	98 825,28
n°12 : Plomberie sanitaire	MAMELET COGNET	116 202,26
n°13 : Clôture	DIRICKX	7 800

Considérant que le montant total des marchés s'élève ainsi à 689 924,10€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'aménagement de l'école maternelle des Champins 57, rue Henri Barbusse, avec les entreprises suivantes pour les montants correspondants :

Lots	Sociétés	Montant € TTC
Marché n° 16019 : Maçonnerie	LEROUX	50 214,06
Marché n° 16020 : Ascenseur	SCHINDLER	34 104
Marché n° 16021 : Couverture	SUCHET	115 037,76
Marché n° 16022 : Plâtrerie – peinture – faïence	DA SILVA	84 466,20
Marché n° 16023 : Menuiseries intérieures	MBM	37 710,01
Marché n° 16024 : Serrurerie	SERRURERIE NOUVELLE	14 563,20
Marché n° 16025 : Revêtement de sol	LEPAGE	102 046,56
Marché n° 16026 : Faux plafond	PLAFONDS DE MARC	28 954,77
Marché n° 16027 : Electricité	TURLIER GOZARD	98 825,28
Marché n° 16028 : Plomberie sanitaire	MAMELET COGNET	116 202,26
Marché n° 16029 : Clôture	DIRICKX	7 800

Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°DCM201620

20. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE QUARTIER SUD A MOULINS - SIGNATURE DE CONVENTIONS TRIPARTITES D'EXPORTATION DE CHALEUR

MONSIEUR PLACE - Vous savez que nous sommes liés par une convention avec la société, qui est la SDCM mais sous le nom d'anciennement Cofely, qui s'appelle maintenant Engie, et qu'on avait modifié aussi cette convention par un avenant, qui stipulait qu'une autorisation devait être demandée pour une exportation supplémentaire de la chaleur en dehors de notre délégation et qu'une convention devait être signée entre cette société, la SDCM, le nouveau client et la Ville de Moulins. C'est pour cela que 2 conventions tripartites doivent être signées, l'une notamment avec SDCM, Moulins et la DISPL et l'autre convention tripartite entre SDCM, Moulins et l'ESID.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, vas-y intervient.

MONSIEUR MONNET - Je m'abstiens puisqu'on l'a eu sur table et je n'ai pas le temps de la lire donc c'est pour ça.

MONSIEUR LE MAIRE - Y a-t'il d'autres abstentions ? Non donc approbation unanime moins une abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu les articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2009 autorisant M. le Maire à signer la convention de délégation de service public de production, transport et distribution de chaleur pour tous les usagers sur l'ensemble du périmètre du quartier des Champins, pour une durée de 20 ans, à l'entreprise GDF

SUEZ ENERGIE SERVICES, dont la société dédiée pour cette délégation est la SDC MOULINS, et la convention afférente en date d'effet du 1^{er} juillet 2009,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2012 autorisant M. le Maire à signer un avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 1^{er} juillet 2009 pour la production et la distribution de chaleur sur le quartier Sud, portant sur des changements d'indices, les modalités de cession éventuelle des quotas de CO2, les durées d'amortissement des installations, les plans d'amortissement pour correspondre aux durées réelles techniques et sur les modalités de restitution du résiduel d'investissement non amorti,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2014 autorisant M. le Maire à signer un avenant n°2 à la convention de délégation de service public du 1^{er} juillet 2009 portant sur des ajustements de tarif, la définition des conditions d'exportation de la chaleur, la définition des travaux à réaliser par le Délégataire pour couvrir les besoins du nouveau réseau de chaleur de la Collectivité, et les conditions de réalisation de ces investissements ainsi que les modalités d'acquisition et de rétrocession de la parcelle cadastrée BE 313 zone de l'étoile à Moulins,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2015 autorisant M. le Maire à signer un avenant n°3 modifiant l'article 5 de la convention de délégation de service public du 1^{er} juillet 2009, afin de permettre à la SDC MOULINS d'être la société dédiée à l'exploitation des deux délégations de service public de chaleur de la ville de Moulins

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2015 autorisant M. le Maire à signer le contrat de la nouvelle délégation du service public pour la production en appoint et la distribution de chaleur sur le territoire de la ville de Moulins, grevé du périmètre du quartier sud, avec l'entreprise GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY SERVICES,

Vu l'avis de la commission des Activités Economiques et Finances réunie le 24 février 2016,

Considérant que l'article 12.1 de la convention du 1^{er} juillet 2009, modifié par l'avenant n°2, stipule que « *le délégataire est autorisé à utiliser les ouvrages de la délégation pour vendre de l'énergie calorifique à des tiers situés en dehors du périmètre de délégation. Une convention tripartite d'exportation de chaleur est établie au cas par cas et définit les conditions technico-économiques de l'exportation, cosignée par la collectivité, le délégataire et le client de la chaleur exportée* »,

Considérant qu'à ce titre, la SDC Moulins souhaite bénéficier de cette possibilité pour l'alimentation du site pénitentiaire d'Yzeure et du site du 13^{ème} BSMAT, se trouvant en dehors du périmètre de la délégation,

Considérant qu'il convient donc de signer une convention tripartite, pour chaque exportation de chaleur afin d'en définir les conditions technico-économiques de réalisation,

Après avoir délibéré, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mr MONNET),

Autorise Monsieur le Maire à signer :

- une convention tripartite d'exportation de chaleur, telle qu'annexée à la présente délibération, avec la SDCM et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lyon, pour le centre pénitencier d'Yzeure,
- une convention tripartite d'exportation de chaleur, telle qu'annexée à la présente délibération, avec la SDCM et l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Lyon (ESID), pour le site du 13^{ème} BSMAT,

Dit que les conventions prennent effet à la date de leur signature.

Délibération n°DCM201621

21. PROPOSITION DE MOTION PRESENTEE PAR MONSIEUR LAHAYE

MONSIEUR LE MAIRE - Je vais passer la parole à Jacques Lahaye, qui a déposé une proposition de motion.

MONSIEUR LAHAYE - Bien je pense qu'effectivement sans revenir sur les problèmes associatifs et les problèmes de la culture, je vous rappelle que la culture rapporte au niveau de l'image au niveau du territoire c'est quelque chose d'important. Je rappelle dans cette motion, que vous avez sous les yeux, que le 15 décembre 2015, le Conseil Départemental de l'Allier a voté la suppression totale des aides aux compagnies et aux équipes artistiques. Alors pour résumer si vous voulez, cette suppression n'est pas totale c'est-à-dire qu'il y a des aides par rapport aux projets mais l'important, et je pense que Bernadette Rondepierre connaît bien ce dossier, c'est qu'on ait aussi une aide à l'année parce que ce qui est important aussi c'est qu'il y ait une vie véritablement artistique dans notre territoire. On ne va pas développer non plus mais je crois qu'on accueille au niveau de l'Allier des troupes qui sont exceptionnelles et qui ont une renommée véritablement nationale, voire au niveau d'Avignon où ils ont l'occasion de pouvoir se montrer de façon forte. Je pense que cette proposition elle est très

contre-productive, à la fois pour le développement local parce que même si, ici, on est une ville-préfecture on est érigé aussi par la zone rurale et, à mon avis, je crois qu'il y a un vrai besoin que le Conseil Départemental joue ce rôle-là. Il y a des troupes, évidemment la plus connue c'est sans doute le footsbarn, qui a fait ce choix de venir au niveau de l'Allier, mais je pense véritablement que l'Allier est une terre d'accueil et qu'elle peut jouer véritablement un rôle au niveau culture. Donc ces mesures, à mon avis, s'intègrent dans des choix du Conseil Départemental qui sont de réduire les coûts mais qui sont des choses difficiles à la fois au niveau des aides à la jeunesse et au niveau des aides associatives, j'en ai parlé pour un certain nombre d'associations Moulinoises, or on se retrouve le seul département français à avoir finalement décidé de stopper cette aide au niveau de l'Allier.

Je rappelle aussi dans cette motion qu'à la fois la Ville de Moulins et puis Moulins Communauté ont effectivement signé une convention avec le Ministère de la Culture pour justement montrer cette volonté de maintenir les aides à niveau et le fait qu'on sauvegarde véritablement le secteur culture. J'aimerais donc que le Conseil Municipal de Moulins simplement prenne cette motion pour dire qu'on ouvre véritablement un débat et qu'on maintienne en attendant les crédits au niveau de 2016 et qu'un groupe de travail se réunisse effectivement pour avancer sur le projet culturel. Ça en va du devenir, à mon avis, de notre territoire.

MADAME RONDEPIERRE - Oui effectivement à travers la presse et les rencontres que j'ai pu avoir avec les responsables d'associations sur les décisions prises par le Conseil Départemental concernant la culture, mais je ne connais pas dans le détail bien évidemment le poids des contraintes financières qui pèsent sur le département mais j'ai pu mesurer à différentes reprises, lors des contacts que j'ai eus avec le président, Monsieur Dériot, à quel point c'était des arbitrages particulièrement difficiles à faire pour eux. Alors c'est vrai, moi aussi, je suis très inquiète pour le devenir des compagnies dont tu parlais mais qui ont déjà été fragilisées dans les années précédentes par des réductions budgétaires d'autres partenaires. J'ai aussi de vraies craintes en ce qui concerne la pérennisation du Festival Jean Carmet, dont le budget 2016 n'est même pas assuré. Alors c'est une association connue de tous, qui réunit effectivement de nombreux bénévoles, qui sont très actifs et qui réalisent un énorme travail sur le terrain, avec un budget limité et un vrai souci d'optimisation des deniers publics. Alors à l'heure où cette manifestation est reconnue par les professionnels du cinéma, c'est vrai que ce serait catastrophique si on la voyait disparaître. Tu disais tout à l'heure que la Ville de Moulins avait effectivement la chance, et il faut en remercier particulièrement notre Maire, Pierre-André Périssol, de pouvoir grâce à la signature effectivement de ce pacte aux côtés de l'Etat et surtout de sa vigilance au niveau financier, de pouvoir s'engager encore une fois pour 3 ans dans le maintien de nos crédits. Nous pouvons effectivement assurer aux associations le maintien de nos soutiens pour 2016. Par contre, que ce soit bien clair, on ne pourra en aucun cas évidemment augmenter nos subventions et se substituer au Conseil Départemental. Moulins, l'agglomération et le département ont fait le choix, il y a plus de 10 ans, en accompagnant le projet phare de la mise en place du CNCS de faire de ce territoire un espace où la culture jouerait un rôle véritablement de locomotive et d'ailleurs, quelles que soient les équipes d'élus au Conseil Départemental, tout le monde a réellement joué le jeu, donc au fond, aujourd'hui, on sait bien que le vrai problème il est ailleurs et si les choix du Conseil Départemental sont ce qu'ils sont, c'est malheureusement sous la contrainte de baisses de dotations, qui sont, elles, d'ordre national, tu le sais bien. Il me semble que c'est vrai que nous avons une spécificité sur ce territoire et pour en avoir discuté avec Nicole, qui a bien défendu d'ailleurs cette spécificité au niveau du territoire, si j'ai des inquiétudes elles sont surtout sur le futur effectivement financement de la culture mais à tous les niveaux, pas spécialement au niveau départemental. Je remercie par contre et je ne l'ai pas trouvé, c'est pour ça qu'à mon avis, on ne peut pas soutenir cette motion parce qu'on oublie dans cette motion de remercier aussi le Conseil départemental pour avoir, malgré ces difficultés budgétaires, maintenu les subventions versées au CNCS pour des équipements phares, les subventions versées à RSV et d'avoir donc été à nos côtés là-dessus. Il me semble que le vrai raisonnement qu'il faut avoir pour les années qui viennent, c'est peut être effectivement de se mettre avec les responsables d'associations autour d'une table, tous autant que nous sommes, et d'essayer de se dire comment dans l'avenir nous allons pouvoir être plus créatifs pour réussir à financer la culture parce qu'on voit bien qu'on va avoir de plus en plus de problèmes et renvoyer la balle aux uns et aux autres dans les collectivités, je ne suis pas sûre que ça va nous faire avancer. Aujourd'hui, on est dans une situation effectivement très favorable pour 3 ans, nous ici, sur Moulins, grâce encore une fois à la vigilance de notre Maire mais après je ne sais pas.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, Dominique Vézirian puis Yannick Monnet.

MADAME VEZIRIAN - Pour faire le lien avec le Conseil Départemental justement et un autre sujet le handicap, auquel on est tous sensibilisés, nous avons été interpellé par des associations, qui agissent dans le domaine du handicap et qui se sont regroupées en collectif pour protester contre le fonctionnement de la

MDPH, à laquelle ils reprochent des délais de réaction trop longs. Elles reprochent au Conseil Départemental notamment en premier lieu, la suppression de la commission spécifique enfants, qui ne permet plus la prise en compte de certaines spécificités au niveau de la scolarité, des détresses familiales, etc... et qui ne permet plus aux associations qui s'occupent des GIS, c'est tous les troubles cognitifs spécifiques, de siéger en particulier pour des cas de dysfractie. En deuxième lieu, elles reprochent la réalisation d'un audit, qui n'a pas entendu des acteurs associatifs essentiels du secteur et en troisième lieu, la suppression de 5 postes de contrats aidés. Par ailleurs, une réflexion serait-elle en cours sur une disparition programmée des antennes MDPH de Vichy et Montluçon ? Est-ce que vous avez des informations par rapport à tout ça ?

MONSIEUR LE MAIRE - Dominique, on ne va pas parler de la MDPH sur cette motion et deuxièmement, Vichy et Montluçon c'est bien de s'en occuper mais enfin on n'est pas du tout dans ce cadre-là. Vous aviez fini ? D'accord alors Yannick.

MONSIEUR MONNET - Très rapidement, je pense qu'en politique il faut faire preuve d'un peu plus de courage, c'est-à-dire qu'autant je suis d'accord sur le fait de dire qu'on ne peut pas tout renvoyer aux collectivités, au même titre qu'on ne peut pas tout renvoyer au national et le Conseil Départemental fait des choix politiques dans ses financements. Je rappelle juste que la situation est la même cette année, sensiblement, que celle de l'année précédente où il y avait une autre majorité et on a réussi à maintenir un taux de soutien important pour les manifestations culturelles dans ce département donc, moi, je ne veux pas déculpabiliser le Conseil Départemental. Il fait des choix politiques, il a fait aussi d'autres choix politiques en sport où il y a d'autres subventions, qui ont bondi je crois même qui ont plus que doublé donc il n'y a pas que "ce n'est pas de notre faute, ce n'est pas de notre faute car on n'a pas de sous", il y a de vrais choix qui se font mais au-delà de ça, moi, ce qui me pose problème quand même dans ces décisions politiques, et là, on ne peut pas considérer que c'est une divergence de camps politique puisque vous êtes dans le même camp politique, s'il y a des suppressions de subventions qui mettent en danger de grandes manifestations la moindre des choses c'est d'en discuter avant. Pour moi, c'est bien de dire qu'on va se mettre autour de la table mais on se met autour de la table avant de supprimer des subventions et on essaie de discuter avant. S'il y a des difficultés financières sur les points financiers de la culture, pourquoi le Conseil Départemental n'a pas dit qu'il y a une association qui a une manifestation importante mais on risque de baisser la subvention donc il faut qu'on se rencontre et qu'on en discute. Ça ne s'est pas fait, apparemment ou alors on ne l'a jamais su donc on essaie de trouver des solutions avant que les choses paraissent, une fois qu'elles ont disparu ça ne sert plus à rien. La deuxième chose que je dirais, c'est que je pense que ce sont des choix politiques qui sont très clairs et qui ont une intention. Arrêter de financer du fonctionnement pour de la culture, c'est renoncer à l'indépendance des manifestations culturelles parce que le problème d'un financement par projet, c'est ce qu'a annoncé le Conseil Départemental, quand on finance des projets si le projet nous plaît on le finance et s'il ne nous plaît pas on ne le finance pas sauf que les manifestations culturelles et les troupes culturelles comme celles que l'on a dans le département, comme le footsbarn par exemple, ce qui avait été convenu c'était de financer du fonctionnement, ce qui leur permettait une indépendance de création. On renonce à ça quand même et c'est ça, qui me pose un vrai problème. Certes c'est très idéologique mais je crois que c'est, pour moi, inconcevable et très condamnable.

MONSIEUR LAHAYE - Moi, je mettrai effectivement un bémol par rapport à ce que dit Yannick, ce qui me paraît fondamental c'est que l'événementiel... enfin imaginons qu'on ne fait pas de procès d'intention, je pense que voilà on n'est pas contre la création culturelle enfin il ne faut peut-être pas exagérer non plus mais je pense par contre que le travail des troupes à l'année c'est extrêmement important, c'est ça qui est important. Je veux dire qu'il y a plusieurs façons d'avoir une culture avec un certain nombre de spectacles qui viennent, etc... donc là on pourra toujours créer l'événement quelque part. Je veux dire que même pour un festival on apporte des films de l'extérieur. La question-là, c'est que le monde rural et donc que la ville aussi préfecture profitent de troupes qui travaillent et qui vivent ici et je veux dire que c'est tout un rayonnement, etc... mais on ne va pas développer ça.

Deuxième chose, moi, je suis tout à fait d'accord avec Bernadette Rondepierre pour rajouter des choses au niveau du Conseil Départemental. Moulins a bénéficié en particulier d'équipements incroyables au niveau par exemple le musée Anne de Beaujeu c'est quelque chose d'important, la Mal Coiffée c'est important, le Centre de l'Illustration c'est quelque chose d'unique à mon avis tout ça. Je suis le premier à effectivement reconnaître ça et s'il faut en rajouter il n'en est pas question mais là-dessus je veux dire qu'il y a un vrai problème. Ce qu'on demande, c'est simplement qu'on gèle cette mesure parce qu'en 2017 ça sera peut-être trop tard et qu'on prenne le temps de reprendre le débat sans faire tomber au niveau financièrement. En plus, je veux dire on a tous écouté quelque chose, qui a changé le paysage et que je ne pouvais pas connaître moi, je veux dire, profondément, on sait bien que le problème du RSA dans le Conseil Départemental est une bombe à

retardement énorme. Quelle que soit l'opinion politique de chacun, on s'accorde là-dessus et je veux dire qu'il y a un certain nombre de mesures qui sont annoncées après il faut être prudent et on va être prudent mais c'est vrai que le gel à terme c'est une obligation. On ne peut pas penser que le RSA sera quelque chose qu'on pourra laisser dans chaque département, c'est la continuité républicaine qui, elle-même effectivement par rapport à ça, est effectivement mise en jeu donc je veux dire que si on a une perspective sur 2017 disons d'arrêt de cette bombe au niveau RSA, il ne faut peut-être pas faire des choses qui sont après irrattrapables et qui donnent une image en plus je le dis, moi, catastrophique au niveau du département de l'Allier. Je suis le premier à reconnaître ce que Stefan dit, moi, je me fais une joie quand Moulins passe à "Des racines et des ailes", passe à Europe 1, etc... et ça me déplaît fortement quand je vois des articles dans toute la presse qui dit que le Conseil Départemental de l'Allier a supprimé toutes aides au niveau des troupes de théâtre, je veux dire que c'est tout simple donc je veux dire dialoguons plutôt que d'avoir un couperet comme ça.

MADAME TABUTIN - D'une part, le débat sur les orientations budgétaires du département n'est pas le lieu ici. Il y a lundi le débat d'orientations budgétaires qui aura lieu donc, là, l'opposition pourra tout à fait s'exprimer et puis voter, enfin comme ce n'est pas un vote elle pourra s'exprimer. En revanche, j'ai l'impression qu'il y a une réalité qui vous échappe, le département de l'Allier connaît des difficultés comme l'ensemble des départements et aujourd'hui, il ne s'agit pas de savoir si on doit soutenir telle ou telle action, il s'agit tout simplement de savoir si on peut boucler le budget. Pour quelles raisons ? Parce qu'on a eu une baisse importante de la dotation d'Etat et je dirais que nous avons une augmentation considérable des aides de solidarité, l'Apa, le PCH et le RSA qui est bien évidemment le reflet aussi d'une situation du département et nationale. Nous avons un devoir de construire un budget qui soit équilibré et nous avons en plus une obligation dans le cadre des compétences obligatoires de payer les aides que les personnes âgées, les personnes handicapées ou les personnes qui se trouvent au chômage sollicitent. La culture n'est pas une compétence obligatoire néanmoins le département a maintenu son intervention dans le domaine de la culture et d'ailleurs, nous l'avons remarqué puisqu'il est intervenu de la même façon dans le soutien qu'il apporte au Centre National du Costume de Scène et à Regard Sur la Visitation. Les diminutions de 20% dans un certain nombre de dispositifs ont été prises de façon équitable sur l'ensemble du territoire, pas plus sur Moulins que Vichy ou Montluçon. Il y a eu une diminution et l'arrêt de certains dispositifs... Si l'Opéra de Vichy a eu une diminution de son budget de 20% et il y en a eu aussi sur Montluçon. Un certain nombre de dispositifs ont été revus c'est de la compétence, si on peut dire, enfin en tout cas c'est de la responsabilité du conseiller départemental, vice-président chargé de la culture, qui lui a développé son projet en ce qui concerne la culture et que nous avons soutenu parce que nous ne pouvons aujourd'hui pas faire autrement. Voilà si demain effectivement les aides et la situation s'améliorent, il est évident que le Président et l'équipe reverront certainement ces décisions envers la culture mais aussi envers d'autres domaines mais aujourd'hui notre responsabilité c'est d'arriver à boucler le budget et surtout de pouvoir répondre aux demandes dans les domaines qui se trouvent dans notre compétence obligatoire, c'est-à-dire les collèges, les routes et tout ce qui concerne le domaine social. Certains départements d'ailleurs ont fait le choix de tout arrêter, toutes les compétences facultatives, ils n'interviennent plus. Voilà je crois qu'il y a une situation qui est très difficile, je suis étonnée de voir que vous... alors je peux comprendre votre inquiétude mais je suis étonnée que votre inquiétude ne se porte pas pour défendre les collectivités territoriales auprès du gouvernement parce que c'est véritablement un problème, c'est très inquiétant.

MONSIEUR LAHAYE - Je crois qu'on est à l'opposé en termes de pensée politique, je veux dire l'idée d'une nouvelle ruralité on est complètement en train de mettre en l'air les choses pour le coup dans le débat fonctionnement/investissement. Je veux dire que le fonctionnement à un moment donné si c'est une solution à court terme, ça peut être quelque chose d'important parce que, tu dis qu'effectivement il y a bien une prise en compte après il faut mesurer. On espère tous qu'à la fois le fonds de soutien au niveau investissement amènera les sommes espérées et qu'effectivement au niveau RSA, il y aura une prise en compte au niveau de l'État. La situation est explosive, elle ne peut pas durer comme ça de toute façon et on le reconnaît parfaitement. L'idée d'une nouvelle ruralité quand même c'est je crois qu'on a vraiment un atout à effectivement défendre. On est complètement à l'inverse par rapport à ça et quand tu dis qu'il n'y a pas eu et que ça a été vrai partout, tu sais très bien que non. La compétence sport n'existe pas quant à l'augmentation de la JAV au point de vue des crédits donc je veux dire que c'est très simple il y a des choix politiques.

MONSIEUR LE MAIRE - Moi, ce que je constate d'abord en premier, c'est qu'ici ce n'est pas le lieu car ce n'est pas nous qui avons la charge d'élaborer le budget du département. Le deuxième point, c'est qu'il y a eu une baisse des dotations de l'Etat très significative et une explosion, qui est liée à la situation notamment de la population d'après ce que j'ai entendu notamment de l'Apa, etc... A partir d'un moment, ils sont bien obligés d'arrêter un budget. Moi, ce que je vois c'est qu'ils ont donné une règle, qui était moins 20% sur

l'ensemble de ces secteurs-là, ils auraient pu l'annuler mais ils ont choisi moins 20%. Ce que je constate c'est que sur 2 projets majeurs de la Ville de Moulins, de notre territoire, exceptionnellement, et c'est vraiment un choix personnel qu'a fait le Président du Conseil Départemental, Gérard Dériot, il a fait le choix de maintenir la subvention destinée au Centre National du Costume de Scène et à Regard Sur la Visitation. Il l'a fait et je sais que ça n'a pas été facile puisqu'évidemment c'est un peu exceptionnel par rapport au régime qui était imposé sur Vichy, sur Montluçon et ailleurs sur 2 sujets concernant la culture. Alors évidemment, il y en a d'autres mais, moi, je regarde ce qui se passe sur notre territoire et sur notre territoire le Centre National du Costume de Scène a été "sanctuarisée", RSV a été "sanctuarisé" et donc moi je dis merci voilà. Après, il y a d'autres problèmes et, moi, je n'ai pas les mêmes contraintes donc je dis merci quand malgré les contraintes on a maintenu ces 2 actions du Conseil Départemental. Voilà, je suis obligé d'en rester là. Je mets au vote alors qui est pour la motion déposée par Jacques Lahaye au nom du groupe ? 1, 2, 3, 4 et 5 avec, j'imagine, le pouvoir de Marie-Thérèse Gobin. Qui s'abstient ? Il y a donc un refus de la motion. Voilà mes amis on va prendre quelques forces maintenant.

MONSIEUR LAHAYE - Il y a une question quand même qui était posée, qui est effectivement très importante à mon avis et qui ne coûte rien, je rappelle à Nicole, et je sais qu'elle y est sensible, je veux dire la disparition de la commission enfance au niveau MDPH, c'est quelque chose qui a été abordée et je crois que c'est quelque chose d'important parce que vous savez bien qu'un certain nombre d'enfants, par exemple souffrent, en particulier de dyspraxie, et il n'y a pas de prise en compte disons je veux dire qu'il y a aucune association qui soit présente dans ce cas-là. Après, il faudra le vérifier et puis travailler par rapport à ça.

MONSIEUR LE MAIRE - On va se renseigner par rapport à ça. Mes amis, bonne soirée.

Le Conseil Municipal :

Le 15 décembre 2015, le Conseil Départemental de l'Allier a voté la **suppression totale des aides aux compagnies et aux équipes artistiques** sans aucune concertation, ni aucune évaluation de leur activité et de leur économie.

Cette suppression témoigne d'une **méconnaissance absolue de la réalité** du métier, et de l'économie du secteur du spectacle vivant. Elle **diminue drastiquement la possibilité offerte aux communes** de présenter des spectacles et d'accueillir des résidences ; cela au profit d'une nouvelle orientation dite « événementielle » assez dérisoire : plus qu'un seul événement par an (avec une aide maximale de 1500 euros) et une aide aux festivals qui favorise les plus importants.

Du jour au lendemain, sans avoir été consultés, les professionnels de la culture se voient donc retirés des dispositifs qui – bien que modestes – **leur permettaient de travailler et de faire travailler à l'année, sur tout le territoire.**

Pour réaliser une économie médiocre, le Département s'apprête donc à **mettre en péril un maillage ancien, complexe et performant**, constitué année après année par les équipes artistiques, les élus et les bénévoles, qui – ensemble – contribuaient à l'attractivité et au dynamisme de l'Allier.

Moulins et Moulins Communauté se sont heureusement engagés dans une autre voie avec le Ministère de la Culture en maintenant leurs aides pendant 3 ans, exprimant ainsi leur volonté de sanctuariser ce secteur essentiel pour l'attractivité de nos territoires.

En outre, si elle s'applique, cette mesure « d'économie » s'avérera très vite **économiquement contre-productive**. En effet, il est acquis que **les compagnies et les équipes artistiques participent concrètement au développement local** en reversant une grosse partie de leur budget dans l'économie locale, en embauchant des salariés, en créant une attractivité sur le territoire...

Enfin, ces mesures s'insèrent dans **un grand projet d'anéantissement des soutiens à la jeunesse et aux associations** (plus d'aides au permis de conduire, au BAFA...).

Un rappel : UN SEUL département Français a fait le choix de mettre toute cette architecture en péril en supprimant leurs subventions aux artistes : l'Allier.

Par conséquent, le Conseil Municipal de Moulins demande au Conseil Départemental :

- Le maintien en 2016, des dispositifs culturels existants en 2015.
- La création d'un groupe de travail, incluant élus et professionnels du département, pour inventer avec la commission culture du conseil départemental la politique culturelle de demain.

Après avoir délibéré, par 28 voix CONTRE et 5 POUR (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN), le Conseil Municipal rejette la motion.

La séance est levée à 21h20.